

**BULLETIN
D'INFORMATION**

N° 32

JANVIER

2013

**GROUPE
D'HISTOIRE
DES FORÊTS
FRANÇAISES**

Directeur de publication : Andrée CORVOL

Secrétaire de rédaction : Marc GALOCHET

1. « Une si longue attente »

L'éditorial de la Présidente



*Andrée Corvol
Présidente du GHFF*

Aujourd'hui, on ne compte plus les colloques forestiers consacrés au réchauffement climatique et, quand cette thématique ne les inspire pas, elle surgit dans les questionnements. Comment améliorer la résistance des peuplements à ce phénomène ? Comment sélectionner les essences qui concilieront adaptation climatique et performance économique ? Car le fait est là : si on ignore la durabilité du réchauffement – Cent ans ? Mille ans ? Dix mille ans ? Cent mille ans ? –, on ignore tout autant la nature et la qualité du bois que réclamera l'industrie de demain sachant que la demande ne portera pas sur une belle grume –, mais sur des matériaux innovants. Bref, l'homme entre dans une phase d'incertitudes climatiques ET économiques, situation qui incite à ne pas mettre tous les œufs dans le même panier. Ce conseil implique une gestion économe en investissement – aucune dépense sans assurance d'un avantage – et attentive aux potentialités. Voilà qui plombe les théories en faveur des sylvicultures intensives et spécialisées, à moins de viser des cycles très courts. En fait, le secteur pâtit de l'absence de prévision à long terme : il sera de plus en plus difficile de maintenir des aménagements pendant un ou deux siècles. Faut-il le regretter ? Après tout, la France a renoncé à « l'ardente obligation » des plans quadriennaux et l'URSS, à l'utopie réconfortante des plans quinquennaux ! L'adaptation permanente devient nécessaire. Il est d'ailleurs impossible d'agir différemment. Les ouragans Lothar et Martin furent qualifiés de tempêtes du siècle » avant l'arrivée, dix ans plus tard, de Klaus, puis de Cynthia. Des subventions furent promises et accordées – avec retard et la propriété en profita moins que les entreprises de travaux forestiers et de débardage –. Mais la reconstitution forestière fut retardée, faute de

traitement préventif, par l'attaque des scolytes, prévisible à l'automne 2010 et catastrophique au printemps 2011. Avec la crise, le sauvetage des banques, la diminution des crédits, le creusement du déficit, les aides seront-elles prolongées et augmentées ? Oui, l'espoir est passé et l'attente sera durable.

En effet, il n'est qu'un problème qui mérite réflexion : c'est l'incapacité des sylviculteurs à s'assigner un objectif forestier – Conserver leurs parcelles ou les vendre ? Elever des arbres ou autre chose ? Produire du bois, mais de quel type ? Il faut donc oublier cette tarte à la crème du remembrement, un plat qu'on réchauffe vainement depuis qu'on a enclenché le remembrement agricole. Mais si celui-ci a réussi, et réussi parfois aux dépens de la préservation paysagère (Ah ! la tristesse de certains openfields) et pédologique (Ah ! le dessèchement des sols), c'est parce qu'il était subventionné et que les agriculteurs désiraient accroître la surface qu'ils travaillaient et réduire les frais de culture en mécanisant l'exploitation. Cela n'est pas transposable en sylviculture. Parce que celui qui la pratique n'y trouve pas l'essentiel de son revenu ou de sa retraite. Parce qu'il est au moins aussi attaché au fonds qu'aux arbres. Enfin, parce qu'il doute souvent de la bonne foi des négociants et du secteur de la première transformation. Ceux-ci ne lui achètent pas ses bois assez chers pour susciter son intérêt : il recherche donc le moindre tracas. Et les mêmes lui reprochent de ne pas leur proposer des volumes suffisants, triés et « bord de route ». Pour faire cesser ce dialogue de sourds, il faudrait concevoir les ventes à l'échelle des massifs, et non à celle d'une parcelle possédée, et les effectuer en fonction d'un contrat d'approvisionnement, et non parce que leur détenteur a besoin d'une somme.

Mais tout cela relève de l'analyse économique qu'impose un déficit commercial abyssal en produits ligneux. L'ennui, c'est que l'espace forestier est regardé autrement qu'une production agricole ou industrielle. Car les propriétaires publics et privés doivent intégrer ce que le politique leur impose sous prétexte de biodiversité et d'aménités : on pourrait couper davantage ou planter d'autres essences, mais la chose est exclue en raison de la sensibilité des concitoyens qui y verraient une atteinte à « leur » forêt. Ce sont des citadins, et des citadins de deuxième ou de troisième génération, mais ils entretiennent le rêve de leurs aïeux paysans d'une forêt ouverte à tous, mieux : offerte à tous. Avec cela, la croissance des prélèvements et le développement des productions sont relégués au second plan, une hiérarchie qui aurait médusé le citoyen du XIX^e siècle. La génération contemporaine semble n'avoir que faire des orientations sylvicoles, puisqu'elle demande seulement aux gestionnaires d'être les « conservateurs » de la forêt. Le terme cache, selon les régions et la nature des usages – lesquels ne s'embarrassent plus de formalisme juridique –, soit une conception muséale soit une conception ludique. La première était compatible avec la promenade familiale et dominicale, en quête de sites historiques et d'arbres vénérables ; elle régresse néanmoins. La seconde est liée à une pratique individualiste et journalière, ce qui entraîne un zonage de l'espace pour répartir les jeux et les sports.

Dans ces conditions, est-il encore utile d'apprendre aux enfants ce qu'est l'écosystème forestier, la manière il est préservé, celle dont il est exploité ? Il est vrai que, là aussi, l'instruction

demeure médiocre. Dans les manuels scolaires, la forêt n'est qu'un élément naturel : l'économie forestière est limitée à la Scandinavie, au Canada et à la Russie et toujours à propos des pâtes et des papiers. Il n'est pas dit un mot des industries ligneuses qui permirent l'essor de la Vieille Europe. Il n'est rien dit non plus des formidables périmètres de reboisement qui caractérisent la Chine, le Brésil ou l'Australie. Il n'est rien dit aussi des spécificités de la foresterie nationale, mais c'est sans doute ce qui étonne le moins dans tous ces silences : l'escamotage de l'histoire. Ainsi, influencés par leurs enseignants, au demeurant fort éloignés de l'insti' rural d'antan, les jeunes citadins réduisent la forêt à son terrain et à son décor. C'est donc un espace arboré où ils ont la possibilité de se dépenser et même de se défouler. Les forêts périurbaines les accueillent, ce qui conduit l'Etat ou les collectivités à acquérir les parcelles jointives quand leurs propriétaires répugnent aux contraintes qu'implique l'accueil du public. Quant aux forêts qui échappent à sa pression, elles connaissent peu ou prou le dilemme Production ou Protection, et cela indépendamment de leur statut public ou privé. N'est-il pas temps, alors, de réviser le contenu de la « multifonctionnalité » ? Le terme naquit dans la Suisse de 1944 et obtint un joli succès. Maintenant, la Confédération Helvétique le remet en cause. Les Français seront-ils les seuls à n'en pas débattre ? Décidément, notre patrie collectionne les totems, surtout quand ils sont passablement encombrants...

Andrée Corvol

***RÉSUMÉS
DE
THÈSES***

***GROUPE
D'HISTOIRE
DES FORÊTS
FRANÇAISES***

2. Chronique d'une fin annoncée. La disparition de la forêt usagère au XIX^e siècle. Etude des droits d'usage forestiers dans les Vosges

Thèse de doctorat en Droit, mention Histoire du Droit, soutenu par Aurélien Tavella le 10 décembre 2012 à l'Université de Lorraine (Nancy), sous la direction de Christian Dugas de la Boissonny.

Jury composé de : Christian Dugas de la Boissonny, Professeur émérite en Histoire du droit, Université de Lorraine, François Vion-Delphin, Professeur émérite en Histoire moderne, Université de Franche-Comté, Dominique Gaurier, Maître de conférences habilité à diriger des recherches en Histoire du droit, Université de Nantes, Pierre-Yannick Legal, Maître de conférences Habilité à diriger des recherches en Histoire du droit, doyen honoraire de la Faculté de Droit, Université de Nantes, Pascal Texier, Professeur en Histoire du Droit, Université de Limoges.

Cette thèse de doctorat, basée sur de très nombreux dépouillements d'archives (AD Vosges, AD Meurthe-et-Moselle, Archives Nationales, archives privées) traite de l'histoire judiciaire, la lutte entre les usagers et les propriétaires et permet de faire un bilan précis du nouveau régime juridique des usagers

forestiers en Lorraine, particulièrement dans les Vosges, après le Code civil de 1804 et le Code forestier de 1827....

Aurélien Tavella, François Lormant

3. Réhabilitation paysagère d'un ancien site industriel : cartographie du continuum sylvo-arboré du site atelier Metaleurop (Nord-Pas de Calais)

Mémoire de Master « Développement des Territoires, Aménagement et Environnement » soutenu par Julien Flacon le 29 juin 2012 à l'Université d'Artois (Arras), sous la direction de Marc Galochet.

Ce mémoire de Master est consacré à une étude cartographique pour la réhabilitation du site industriel métallurgique désaffecté de Metaleurop (Nord-Pas de Calais) dans le cadre d'un stage de Master 1 « Développement des Territoires, Aménagement et Environnement » (DTAE) de l'Université d'Artois dirigé par Monsieur Marc Galochet au cours de l'année 2011-2012.

L'ensemble de la région Nord-Pas de Calais souffre d'une carence d'espaces boisés, malgré les efforts significatifs de ces dernières années pour accroître leur surface en créant des zones de renaturation. La qualité des sols conditionne également les modes d'occupation. En effet, une pollution peut entraîner la nécessité d'un traitement parfois coûteux et une restriction des usages du site. La zone d'étude de ce mémoire représente une surface contaminée à des degrés divers par les activités passées des deux industries métallurgiques de Metaleurop Nord (Noyelles-Godault) et Nyrstar (Auby). Elle présente ainsi une mosaïque complexe de paysages transformés fortement par l'extraction charbonnière et les industries associées. Ce secteur constitue donc un site atelier exceptionnel compte tenu de l'ampleur de sa problématique (surface affectée par la

contamination métallique des sols, degré de contamination des sols, usages variés des sols, forte densité de population, impacts environnementaux et sanitaires...)

Ainsi, les dégradations physico-chimiques des milieux, en plus des modifications profondes des paysages avec notamment une artificialisation et une fragmentation des unités paysagère, entraînent des dysfonctionnements écosystémiques et une érosion de la biodiversité.

Le projet de recherche appliquée « RestBiodiv », auquel s'articulait ce stage de Master, a pour objectif d'établir un état des lieux de la dégradation des paysages et de la biodiversité du site atelier Metaleurop mais aussi de définir des préconisations paysagères et de gestion des espaces en termes de requalification des milieux dégradés. Pour parvenir à mettre en relation les niveaux de diversité biologique des habitats ligneux avec la configuration spatiale du paysage, les chercheurs ont besoin de s'appuyer sur une cartographie des milieux ligneux et des éléments de fragmentation tel que le tissu urbain, les surfaces agricoles, le réseau ferroviaire et routier.

La réalisation de cette cartographie constitue la demande de stage et le support du mémoire.

Le SIG, intégrateur de données diverses, a permis de travailler avec des données d'origine variées dans des structures différentes (vecteur ou raster). Il a ainsi réuni sous un même format les différentes formes et types de données à références spatiales. Ce travail de traitement a été réalisé essentiellement sur ArcGIS 10, choix imposé par le laboratoire d'accueil du stage de Master.

La délimitation précise de la zone à cartographier représente une surface 38,5 km² délimitée en 154 mailles de 0,25 km². La carte à produire devait recenser les milieux ligneux (massifs boisés, plantations monospécifiques et plurispécifiques) de la zone d'étude afin de permettre le calcul de métriques paysagères utiles à la mise en relation de la structure du paysage avec la biodiversité. En parallèle, elle contribue à la création d'une base de données afin de stocker chaque information récoltée au fur et à mesure de la construction de la cartographie.

Les principaux résultats obtenus décrivent la méthode choisie pour cartographier les milieux ligneux ainsi qu'une première présentation de la carte. Différents facteurs ont permis de se

représenter au mieux les entités (forme, motif, couleur, structure etc.).

L'ensemble des espaces ligneux a été tracé sous forme de polygones afin d'en calculer les surfaces et le périmètre. La principale contrainte dans cette cartographie a été d'intégrer les obstacles dans la construction des continuums. En effet, lors de la mise en œuvre de la cartographie des espaces ligneux du site atelier Metaleurop, un certain nombre de problèmes et d'incertitudes ont été rencontrés quant aux limites spatiales et à la nature des taches et corridors de végétation ligneuse. Il a donc été nécessaire de vérifier un certain nombre d'éléments en confrontant l'interprétation des photos aérienne avec la réalité du terrain.

Cette cartographie permet de faire un premier bilan sur la représentation du type de végétaux au sein de la zone d'étude.

Dans sa finalité, elle concernera un type de milieux particuliers (les ligneux) et permettra de faire des propositions d'actions ciblées et adaptées, en vue de réaliser divers aménagements paysagers.

Julien Flacon

Etudiant en Master 2 DTAE, Université d'Artois

4. Enjeux territoriaux du changement climatique : contribution des territoires du Nord-Pas de Calais aux objectifs du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)

Mémoire de Master « Développement des Territoires, Aménagement et Environnement » soutenu par Alexandre Foubert le 29 juin 2012 à l'Université d'Artois (Arras), sous la direction de Marc Galochet.

Ce mémoire de Master 1 « Développement des Territoires, Aménagement et Environnement » (DTAE), s'appuyant sur un stage réalisé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à Arras, préfecture du Pas-de-Calais, cherche à comprendre les enjeux territoriaux et les apports méthodologiques relatifs aux questions climatiques et énergétiques dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET) et du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE).

Après une prise de conscience de l'Homme face à son rôle dans le bouleversement climatique, qui se matérialise par le rapport du GIEC de 2007, chaque échelon territorial, de l'Union Européenne à l'intercommunalité, va tenter de répondre à la

problématique de réduction des gaz à effet de serre impactant sur la hausse des températures.

Dans un premier temps, dans un contexte « Rio+20 », événement qui se veut redynamisant sur les questions climatiques, mises en exergue en 1992 et proposant une première réponse de lutte contre le réchauffement climatique, le jeu d'échelles semble nécessaire pour des actions ciblées, pertinentes et efficaces.

Reprenant les idées de la convention cadre de Rio sur le climat et dans la continuité des efforts réalisés, le paquet climat-énergie européen de 2008 va mettre en place des objectifs chiffrés d'ici 2025, de réduction de 20% de consommation énergétique, de gaz à effet de serre et d'augmentation de 20% des énergies

renouvelables (facteur 4 pour 2050). Ces objectifs chiffrés, plus connus sous l'appellation 3 x 20, ajoutés à l'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique sont au cœur de la loi Grenelle II (loi ENE de 2010) et sont ainsi mis en œuvre, à l'échelle régionale, par l'intermédiaire de la planification SRCAE. Enfin, à l'échelle des intercommunalités (de plus de 50 000 habitants), les PCET « obligés » doivent être compatibles légalement au SRCAE.

Dans un second temps, les enjeux de l'étude sont nombreux, notamment pour simplifier ce jeu d'échelle entre politiques énergétique et climatique. Elle est un ciment entre échelons régional-national et échelon intercommunal. Elle simplifie d'abord le travail de diagnostic des EPCI et permet de mutualiser les efforts afin d'atteindre

plus efficacement les objectifs chiffrés. Elle est ensuite une proposition méthodologique et technique, via une territorialisation des objectifs et une matrice d'analyse, que l'on peut valoriser sur l'ensemble du territoire français.

L'étude n'est donc pas un simple travail régional mais révèle une volonté d'intégrer les politiques à toutes échelles, exprimant des objectifs de l'institution européenne et proposant un réel outil, liant entre échelons et utilisable sur l'ensemble du territoire français.

Alexandre Foubert

Etudiant en Master 2 DTAE, Université d'Artois

5. La filière bois-énergie : entre développement local et développement durable. Étude de faisabilité sur le territoire de la Lys Romane (Nord-Pas de Calais)

Mémoire de Master « Développement des Territoires, Aménagement et Environnement » soutenu par Maxime Vannoye le 29 juin 2012 à l'Université d'Artois (Arras), sous la direction de Marc Galochet.

Ce mémoire de Master est consacré à une étude de faisabilité sur la mise en place d'une filière de bois-énergie en circuit-court, au sein du Pays de la Lys Romane (Nord-Pas de Calais) dans le cadre d'un stage de Master 1 « Développement des Territoires, Aménagement et Environnement » (DTAE) de l'Université d'Artois dirigé par Monsieur Marc Galochet au cours de l'année universitaire 2011-2012.

Ce type de filière répond aux enjeux actuels de développement durable des territoires, en lien avec le Schéma régional Climat, Air et Énergie (SRCAE) et le Plan Climat Volontariste mis en place sur le territoire de la Lys Romane. En effet, la filière bois-énergie consiste à produire de l'énergie grâce à de la matière organique, ici le bois sous forme de granulés ou plaquettes, ce qui a l'avantage d'offrir un bilan carbone neutre dans le cadre d'une exploitation raisonnée, comprenant un reboisement après un défrichement (fonctionnement en circuit-fermé, le bois ne relâchant que le CO₂ stocké lors de sa croissance pendant la combustion). De même, la logique de circuit-court, c'est à dire de production et de vente, plus ou moins directe, favorise la création

d'emplois locaux, incite à l'entretien des forêts voire au reboisement sous la forme de forêts, de haies ou bien encore de taillis très courtes rotations (souvent du saule ou du peuplier, choisis pour leur croissance rapide), ce qui répond aux exigences du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et du Plan Forêt régional, qui vise à faire passer de 7 à 16 % la surface boisée du Nord-Pas de Calais d'ici 2030/2040.

Pour mener à bien cette étude, qui reposait sur un travail de prospection, les différents gisements locaux et régionaux pouvant alimenter la filière ont été identifiés. Bien entendu, le plus évident était la ressource issue du boisement local et des haies bocagères, identifiée grâce à de la photo-interprétation d'images aériennes. Il s'agissait alors d'obtenir une idée la plus précise du taux de boisement, de l'organisation forestière ou bocagère (taillis, futaie, haies basses arbustives ou de taillis...) et des essences majoritaires, afin d'en définir les rendements possibles, qui varient selon ces mêmes critères. En outre, le second gisement a été ajouté correspondant aux déchets industriels banals (DIB), issus des entreprises de première (scieries) ou de seconde transformation du bois

(menuiseries). Dans ce cas, il s'agissait de contacter ces différents acteurs locaux pour estimer la quantité de DIB mobilisable, et à quels coûts (directs si revente, ou indirects si besoin de transport, de nouvelle transformation...). Le troisième gisement correspond aux bois en fin de vie (BFV) que l'on peut retrouver lors de l'entretien des espaces verts ou dans les déchetteries (cagettes, palettes...). Enfin, un dernier gisement est mobilisable à partir des cultures énergétiques que sont le miscanthus ou le taillis à très courte rotation (TTCR). Très peu répandues dans la région Nord-Pas de Calais, certains agriculteurs locaux ont néanmoins manifesté leur intérêt pour ce type de culture dans le cas où la filière se mettrait en place.

Après avoir recensé et estimé les principaux types de gisements, plusieurs scénarii d'exploitation ont été réalisés pour quantifier et qualifier les ressources mobilisables à moyen terme (une dizaine d'années) en fonction de l'implication des acteurs locaux.

De cette étude de faisabilité sur la mise en place d'une filière de bois-énergie en circuit-court, au sein du Pays de la Lys Romane, il en ressort qu'il semble encore bien difficile de la mettre en place à brève échéance sans mobiliser une dynamique des acteurs de la filière et du territoire pour mieux articuler l'offre à la demande (et inversement).

Une première initiative heureuse commence à trouver un véritable essor qui pourrait impulser cette dynamique nécessaire. En effet, la Lys Romane possède depuis quelques mois sur son territoire une chaufferie collective fonctionnant au bois-énergie, ce qui assure ainsi une demande réelle, qui ne va que s'accroître puisque d'autres projets d'envergure sont à l'étude. Cependant, le faible taux de boisement (7,1 %) de la région Nord-Pas de Calais est un frein pour développer ce type de filière, d'autant plus que le retard ne se comblera que tardivement (l'anticipation dans le domaine des ressources renouvelables est primordiale). Malgré cela, la filière bois-énergie se veut complémentaire des autres filières du bois (bois d'œuvre, d'industrie...) dans la mesure où elle n'utilise que les chutes de bois (menu bois en particulier), rarement utilisé dans les domaines précités. Le Plan Forêt régional, qui ambitionne de doubler la superficie forestière régionale d'ici 2030/2040 changera la perspective de développement de la filière de bois-énergie en circuit-court au sein du Pays de la Lys Romane et pour l'ensemble de la région Nord-Pas de Calais.

Maxime Vannoye
Etudiant en Master 2 DTAE, Université d'Artois

*COMPTES
RENDUS DE
COLLOQUES*

*GROUPE
D'HISTOIRE
DES FORÊTS
FRANÇAISES*

6. Forêt et Montagne

> Colloque « Forêt et Montagne : évolution et aménagement », GHFF, Chambéry, 12-14 septembre 2012.

Seul le compte rendu des thèmes 5 et 6 nous sont parvenus pour la mise en page du bulletin.

Thème 5. La restauration des terrains de montagne (vendredi 14 septembre 2012 matin)

Président de séance : Jean-Pierre Husson

Les quatre premières interventions du vendredi matin se rattachent à l'une des thématiques les plus emblématiques de l'action du forestier en montagne, la fameuse « R.T.M. ». **Anne-Gaëlle Noussan** évoque l'activité des photographes qui furent chargés de témoigner des actions entreprises, par des prises de vue systématiques avant et après intervention. Les photographies furent présentées lors des expositions universelles de la fin du XIX^e siècle et s'intégraient à un extraordinaire effort de communication, pour ne pas dire de propagande. Il en est resté un fonds très considérable conservé aux archives du ministère de l'Agriculture, qui représente environ 15 000 clichés. Les documents portent sur les sites aménagés, mais aussi les acteurs : forestiers, main-d'œuvre employée aux travaux de génie civil, de semis ou de plantation. La numérisation systématique du fonds a été entreprise, avec pour objectif une mise en ligne que l'on espère rapide, compte tenu de l'intérêt des photographies en question.

Après les archives de la grande époque, le devenir et l'actualité de la R.T.M. : **Bertrand Lefebvre** évoque le bilan du service R.T.M. et des travaux entrepris. Des accidents hivernaux et des enjeux nouveaux ont pu contribuer à maintenir la pression publique et donc les activités du service dans le courant du XX^e siècle, avec par exemple pour objectif de limiter les risques pour les nouvelles activités touristiques en montagne. Le bilan est plutôt flatteur : en termes de génie civil par exemple, 35 000 à 40 000 ouvrages peut-être, dont environ 20 000 connus et recensés aujourd'hui, sur un millier de torrents. La R.T.M. n'est pas qu'un héritage ou un objet d'histoire ; se pose aujourd'hui le problème de l'entretien des aménagements et des peuplements vieillissants dont le renouvellement doit être assuré rapidement.

Hervé Nemoz-Rajot évoque une facette originale de l'histoire de la R.T.M., son rayonnement à l'étranger. Comme en France, la Bulgarie connut une série de catastrophes qui entraînèrent une pression politique et publique en faveur du reboisement et de la restauration des terrains de montagne. Une politique active fut donc mise en œuvre, et à la demande de l'Etat bulgare, elle

bénéficia de l'intervention d'ingénieurs français dans le cadre d'un « Bureau de Stabilisation des Terrains et de Reboisement ». Il existe aujourd'hui un petit musée qui retrace cette activité et évoque entre autres le souvenir des ingénieurs Félix Vogeli et Christian Jagerschmidt, formés à Nancy.

José Manuel Crespo Guerrero contribue à élargir le questionnement sur la R.T.M. en retraçant les activités de reboisement dans l'Espagne d'après-guerre. A travers l'exemple andalou de la Sierra de Segura, il montre des reboisements dont la vocation principale était ici d'éviter un comblement trop rapide des retenues d'eau. Dans une optique d'histoire sociale, l'auteur évoque les conflits nés de cette politique que le régime franquiste voulait évidemment autoritaire, et qui fut marquée par des déplacements de populations. Les actions entreprises amenèrent protestations et agitations malgré le cadre politique cadenassé.

Thème 6. Divergences et concertations

(vendredi 14 septembre 2012 matin)

Président de séance : Jean-Pierre Husson

La séance débute par une allocution d'**Hervé Gaymard**, Député, Président du Conseil d'Administration de l'O.N.F. et Président du Conseil Général de la Savoie, qui évoque les relations entre populations et forêts, et les réactions épidermiques, voire irrationnelles qui peuvent surgir face à la gestion et à l'exploitation des massifs. **Jean-Claude Guérin** évoque ensuite les forêts cévenoles et le problème de leur gestion dans le cadre de structures publiques changeantes, « des reboisements RTM au Parc National des Cévennes ». La forêt est aujourd'hui surtout présente dans la partie montagnarde du Parc ; en effet, les forêts des Causses n'ont pas résisté au système pastoral ancien, compte tenu du substrat calcaire, facteur de fragilité de la végétation. Le massif cévenol reste un cas d'école concernant les incompréhensions qui peuvent surgir entre populations locales, agents d'un Parc, et forestiers.

Véronique Dassié aborde ensuite avec le regard de l'ethnologue la question du sapin et plus largement du paysage haut-jurassien. Evoquer « le haut », dire qu'on habite « dans le haut » est aujourd'hui une façon d'exprimer une forte identité montagnarde. Au début du XIX^e siècle, les forestiers qui décrivaient « le montagnard » jurassien reprenaient les stéréotypes anciens, peut-être universels, du montagnard robuste qui mène une vie rude et isolée ; c'était un ethnotype créé

« à l'extérieur », qui fut peut-être néanmoins intégré, dans une certaine mesure, par les populations locales. L'identité locale actuelle en est peut-être en partie héritée. La carte postale, l'image virgilienne des prés-bois et des vaches montbéliardes s'oppose dans la perception locale, à la menace des constructions nouvelles ou de la fermeture du paysage. L'utopique fixité du paysage peut être recherchée et revendiquée, même dans des communes marquées par une certaine renaissance économique liée aux sports d'hiver.

Olivier Chaumontet évoque ensuite la structuration de la politique forestière en lien avec les politiques d'aménagement du territoire. L'articulation des deux n'est pas chose aisée. Il

faut, par exemple, mettre en place des plans d'approvisionnement territoriaux pour aider à limiter les tensions qui existent entre différents utilisateurs de la ressource bois. Il faut également favoriser l'émergence d'une image positive à travers une identification de l'origine géographique du bois (label Bois des Alpes), malgré une réglementation très contraignante à cet égard. Enfin, il importe de faciliter l'accès aux forêts sous-exploitées, à travers par exemple l'exploitation par câbles, qui peut permettre d'étendre largement les surfaces exploitables.

Xavier Rochel

7. Connaissance des services écosystémiques rendus par la forêt

> Colloque « Connaissance des services écosystémiques rendus par la forêt : l'apport des sciences économiques, humaines et sociales », GIP ECOFOR, Paris, 19 et 20 novembre 2012.

Les 19 et 20 novembre 2012 a eu lieu la première rencontre du réseau de chercheurs en sciences économiques, humaines et sociales sur la forêt et la filière bois. En continuité avec d'autres actions menées pour structurer cette communauté de recherche, le GIP ECOFOR souhaitait :

- faire le point sur les sujets de recherche actuellement traités en France dans ce domaine,
- favoriser les échanges entre chercheurs d'une part et entre chercheurs et acteurs d'autre part,
- présenter le réseau, son organisation, ses actions et son site Internet.

Argumentaire de la première rencontre :

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (*Millenium Ecosystem Assessment*) a popularisé la notion de services écosystémiques et ainsi mis l'accent sur l'ensemble des bénéfices retirés de la nature par la société : depuis le fonctionnement des écosystèmes jusqu'à la régulation écologique, la fourniture de biens matériels et le support d'activités sociales et culturelles. Une telle présentation anthropocentrée de la forêt et de ses usages convoque nécessairement les sciences économiques, humaines et sociales.

Programme et diaporamas des communications sont en ligne à l'adresse suivante :

http://www.gip-ecofor.org/socioeco/index.php? sujet=reseau&ssmenu=manif_res

Les membres fondateurs du réseau créé sont : FCBA, GIP ECOFOR, ONF, IRSTEA avec les laboratoires de recherche LEF (Laboratoire d'Economie forestière), LERNA (Laboratoire d'Economie des Ressources Naturelles), SET (Société Environnement Territoire)

Pour plus de renseignements, voir le site internet du réseau : <http://www.gip-ecofor.org/socioeco/>

De nombreux membres du GHFF étaient présents à ce colloque pour présenter des communications et montrer leur expérience en matière de recherche en sciences humaines et sociales sur les forêts. Souhaitons longue vie à ce réseau scientifique et de fructueux travaux auxquels le GHFF pourrait participer et devenir un vrai partenaire du GIP ECOFOR, fort de son expérience et de l'expertise de ses membres.

François Lormant

8. Le Droit rural en Lorraine

> « Le couple en agriculture », 29^e congrès de l'Association française de droit rural, Nancy, 12-13 octobre 2012.

Les 12 et 13 octobre 2012 a eu lieu à Nancy, le 29^e Congrès de l'Association Française de Droit Rural (AFDR), accueilli à l'Université de Lorraine et particulièrement l'Institut François Géný. Le thème du congrès était : « **Le couple en**

agriculture ». Les conférenciers (juristes des FDSEA, notaires, magistrats, universitaires, ...) ont abordé les aspects juridiques liés à la vie du couple en agriculture : mariage, divorce, décès, succession... La rencontre des agriculteurs et les

questions liées à la séduction ont volontairement été laissées de côté, une émission télé bien connue s'en chargeant !

A l'occasion du congrès, il est apparu que l'AFDR ne comptait pas de section en Lorraine ! C'est désormais chose faite : **une assemblée générale constitutive a eu lieu** le 6 décembre 2012 et l'a ainsi créée, avec pour ambition de dépasser le seul cadre du Droit rural, pour s'impliquer d'avantage en droit forestier.

Présidée par Christine Lebel (MCF-HDR en droit privé à l'Université de Lorraine), l'AFDR section Lorraine dispose d'un conseil d'administration de

15 membres, composé de notaires, d'avocats, et d'universitaires. Les premiers échanges permettent d'envisager de se retrouver en 2013 autour du thème : « le droit rural et forestier en Lorraine : le cadre général et les particularismes locaux ».

François Lormant ayant été nommé secrétaire général adjoint de la section lorraine de l'association, ne manquera pas de relater ses activités dans le prochain bulletin du GHFF.

François Lormant

9. Le réseau de communication forestière

> Meeting of the UNECE-FAO Forest Communicators Network (FCN), Antalya, Turkey, 19-21 June 2012.

Du 19 au 21 juin 2012 a eu lieu à Antalya, en Turquie, la réunion des membres du réseau FCN (Forest communicators network), ou spécialistes de la communication en matière forestière.

Sous l'égide de l'UNECE Europe (Eve Charles), de la FAO (Maria De Cristofaro) et de l'IUFRO (Gerda Wolfrum et Robert Burt), sous la direction de Ingwald Gschwandtl (Federal Ministry Director - Forest Policy and Information, Autriche), les participants ont fait le point sur la communication en matière forestière dans leurs institutions : la Commission européenne (Tamas Szedlak, European Commission Forest Policy Officer), Forest Europe (Luisa Cabello et Isabel Galiana, Madrid), services nationaux des forêts d'Estonie, d'Allemagne (Marcus Kühling), d'Autriche (Thomas Baschny, Federal Ministry of Agriculture), de Slovénie (Borut Debevc, Slovenia Forest Service - Public Relations Consultant), de Finlande, d'Espagne (Inazio Martinez De Arano), de Pologne (Anna Żornaczuk-Łuba, Ministry of Environment / Poland), de Suisse (Alan E. Kocher, Federal Office for Environment/CEO), etc. ou autres services non gouvernementaux, comme

PEFC Europe (Arndt Thorsten) et PEFC Espagne (Araceli Munoz), etc.

A l'invitation de Ingwald Gschwandtl, Christine Farcy et les membres de l'équipe belge du programme de recherche européen : « Forêt, forêt et bois, politique et communication XVI^e-XXI^e siècles », Coralie Meurice, Thierry De Smedt et Pierre Fastrez, ont ainsi pu présenter leur projet (en anglais) : « *The public's literacy towards tree- and forest-related media* ».

L'accueil des membres du réseau FNC Network a été très chaleureux. L'IUFRO (particulièrement Robert Burt) nous ont même proposé de venir rendre compte de l'avancement du projet et de ses résultats lors d'une de ses prochaines rencontres. Nous ne manquerons pas d'en rendre compte dans le prochain bulletin du GHFF.

Pour plus de renseignements sur le FCN Network : <http://www.unece.org/forests/information/fcn.html>
Pour tout savoir sur l'IUFRO : <http://www.iufro.org/>

François Lormant

10. Arbre champêtre, arbre forestier

> Atelier thématique du réseau AFORCE « Arbre champêtre, arbre forestier : quelles synergies pour faire face au changement climatique ? », FCBA, Paris, 4 octobre 2012.

Cette journée où il est regrettable que l'auditoire ne fut pas plus fournie portait sur trois points : Le Choix des essences ; Leur concurrence pour l'eau ; et, enfin, Leur renouvellement et sa gestion. Curieusement, les forestiers boudèrent des présentations passionnantes. Il est possible que l'expression « arbre champêtre » les ait

démobilisés. Comme j'aime bien regarder dans le rétroviseur – vous savez tous mon attachement aux données historiques... -, cela me rappelait les réactions observées au lendemain du premier conflit mondial, y compris à l'IUFRO tardivement ressuscitée : évoquer l'efficacité de l'enherbement contre l'érosion suffisait à mécontenter les

forestiers présents dans la salle, qu'ils quittaient car, à leurs yeux, la supériorité des reboisements n'était pas discutable !

Ici, chacun s'employa à souligner que le champêtre et le forestier bénéficiaient de conditions pédologiques différentes, ce qui fait du premier la vigie du second, puisque celui-là ne connaît pas des conditions climatiques et des stress météorologiques aussi extrêmes. Or, l'inadaptabilité de certaines essences est évidente tout comme le sont les variétés que diffuse le marché ornemental (40 millions de plants par an). Cette situation est sérieuse car, souvent, les arbres champêtres et les arbres forestiers sont imbriqués si bien que les conséquences négatives (pollutions génétiques, risques phytosanitaires) impactent ces deux milieux. Aussi, pour établir des corridors champêtres de qualité convient-il de récolter des semences locales et de les faire reproduire avec une démarche de labellisation – comme cela existe déjà pour les essences importées. Cela fait partie de l'objectif de l'Association Française Arbres et Haies Champêtres (AFAHC) qui installe trois millions de plants par an.

Cela signifie que la sélection génétique menée par les générations paysannes ne suffit plus, puisqu'elle n'est fonction que de l'observation ; l'exploitant regardait la qualité et le calibre du bois (bois d'œuvre, bois de feu, fagots), la valeur nutritive et l'appétence du feuillage, la valeur nutritive et l'appétence des fruits pour les bêtes et pour les hommes (glands, noix, fânes, cormes, alises, châtaignes). Ainsi, le frêne « fourrager » du Cantal présente de très grosses feuilles. L'abandon ou la régression des usages multiples remet cela en cause. Cependant, pour améliorer les techniques de sélection, c'est-à-dire pour les rendre plus scientifiques, la collaboration des forestiers est indispensable. L'ennui, c'est que la vente des plants forestiers fléchit nettement, suite aux tempêtes de 1999 et de 2009 : les sylviculteurs, découragés, optent pour une régénération naturelle, ce qui leur permet de réduire le volume investi et, peut-être, d'élargir les choix possibles. Sauf qu'un ligneux bien venant ne le reste pas toujours...

Andrée Corvol

11. Observatoire des impacts du changement climatique sur les forêts

> Atelier thématique du réseau AFORCE « Observatoire des impacts du changement climatique sur les forêts : Quels enseignements tirer des expériences ? », FCBA, Paris, 15 juin 2012.

L'accent est mis sur les deux structures d'observation : les dispositifs qui, sur le terrain, permettent de collecter les données grâce aux partenaires issus du monde sylvicole : ceux-ci mettent en place les réseaux de placettes et consignent les résultats – ce qui sous-entend une formation commune pour éviter l'hétérogénéité des annotations – ; les réseaux d'information pour recueillir l'information relative aux effets du changement climatique auprès des différents acteurs, qu'elle concerne un territoire ou une thématique, et pour la diffuser auprès du grand public. Dans les critères de choix qui guident l'implantation du réseau figurent les zones sans intervention depuis cinquante ans (elles fournissent une référence où l'action de l'homme ne saurait être en cause), les forêts anciennes (d'après les cartes de Cassini et de l'Etat-Major) et les forêts de protection dont beaucoup remontent à la fin du XIX^e siècle. La durée minimale du suivi est de vingt ans et le suivi annuel est à date fixe, tous les ans. Est ainsi particulièrement étudiée, dans l'espace pyrénéen, l'évolution altitudinale et phénologique du Hêtre, du Sapin pectiné, du Pin à crochets et du Pin sylvestre. La collaboration de part et d'autre des deux versants reste à venir car si du côté français 36 placettes de niveau I (30 arbres

par placette) et 7 de niveau II (tout le peuplement de la placette), rien n'est défini du côté espagnol. La difficulté de ces opérations, c'est de trouver des indicateurs appartenant à des disciplines différentes, indicateurs pertinents pour relever toute évolution liée au changement climatique et très simples, afin que leur mesure soit aisée et peu coûteuse. C'est vrai qu'en la matière l'appui du CRPF est essentiel. C'est le cas pour les écosystèmes forestiers du Nord, Pas de Calais, Picardie. Leur gestion s'inscrit sur le long terme (50 à 120 ans), mais elle concerne des espaces dont le taux de boisement est faible et des propriétés extraordinairement morcelées. Comme les corridors écologiques sont rares, l'observateur constate la difficulté, pour les espèces, de migrer et, pour le gestionnaire, de garder une certaine diversité. Au cours de cette Journée, d'autres exemples seront détaillés, à propos notamment des forêts des Alpes-Maritimes où des mortalités importantes sont notées à partir de 2004, pour le sapin pectiné dans les Préalpes tout particulièrement.

Andrée Corvol

12. L'accueil du public en forêt

> Colloque « L'accueil du public en forêt », organisé par la Fédération Nationale des Sociétés des Amis des Forêts (FN-SAF), Forêt de Fontainebleau, Ermitage de Franchard, Paris, 7 octobre 2011.

Les Amis des Forêts, sociétés (France) ou ligues (Suisse, Belgique, Allemagne), remontent à la fin du XIX^e siècle et regroupent les usagers des forêts périurbaines – depuis le mouvement s'est élargi –. Leur programme comporte trois axes et justifie leur lobbying : faciliter l'accueil, préserver les paysages, empêcher les nuisances et, par conséquent, infléchir les décisions qui heurteraient ces objectifs. La Fédération française a pour slogan : « Si vous l'aimez, aidez-nous à la protéger ». La Fédération wallonne dit de même : « Elle nous protège. Protégez-la ».

Chaque année, chaque fédération organise une journée thématique dans une des forêts qui bénéficient de ce militantisme. La FN-SAF alla en forêt de Retz, à l'invitation des Amis de la Forêt de Retz (A.FO.REZ), qui publie *Les Echos de la Forêt de Retz*, bulletin annuel, et *La Feuille des amis de la forêt de Retz*, lettre d'information trimestrielle. En 2010, elle alla en forêt de l'Isle-Adam, sous l'égide de « Initiatives et Actions » pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts (IASEF). Ce schéma fut repris par la Société des Amis de la Forêt d'Orléans (SAFO), créée en 2004, c'est-à-dire un siècle ou presque (2007) après sa prestigieuse grande sœur, les Amis de la Forêt de Fontainebleau (AFF), dont, souvent, *La Voix de la Forêt*, revue semestrielle, et *La Feuille verte*, bulletin trimestriel, servirent de modèles.

Au travers des sujets choisis, les auditoires réalisent l'importance des enjeux actuels. Dans cette Année internationale de la Forêt (2011), où tout le monde ou presque a son mot à dire, « l'accueil du public » ne pouvait qu'intéresser les

personnes qui fréquentent un massif, contestent des actions, les soutiennent ou souhaitent les compléter. Un regret néanmoins : le très grand nombre des représentants de l'ONF et des membres de ces associations, et le petit nombre de propriétaires particuliers. Pourtant, la pression des « usagers sans titre » les concerne aussi, tout accident engageant leur responsabilité.

Les quatre interventions portèrent sur les principes qui structurent l'accueil, principes qui remontent, grosso modo, à une dizaine d'années, avec la loi d'orientation forestière de 2001 : la création des Chartes Forestières de Territoires (CFT) permettait de développer l'intégration des forêts dans un territoire ; sur les pratiques des usagers qu'ont profondément modifiées la rapidité et la diversité des transports ; sur les espaces qui, victimes d'une fréquentation excessive, durent être aménagés, à l'instar de l'Ermitage de Franchard ; et, enfin, sur les problèmes qu'engendrent ces contraintes transposées en secteur privé. C'était le moment de rappeler qu'il y a peu, une affiche du ministère de l'Agriculture indiquait : « Merci la forêt » comme si les bienfaits de celle-ci étaient gratuits. Eh bien non ! La forêt d'aujourd'hui est, comme celle d'autrefois, héritière des investissements consentis cent ou deux cents ans avant toute exploitation. C'est d'ailleurs la raison qui devrait inciter à réfléchir sur la somme que le contribuable accepterait de verser pour qu'elle continue à nous réjouir l'œil et à nous fournir des produits !

Andrée Corvol

13. De l'animal à la peau brute

> II^e Rencontres des Histoires du Cuir « De l'Animal à la Peau brute : la chasse, la gastronomie, les peaux », Cité des Tanneurs, Lavausseau, du 30 mars au 1^{er} avril 2012.

Ces Rencontres sont récentes et les moyens, trop limités pour envisager une publication. Mais cela viendra car, à côté des conférences scientifiques où le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'Université de Poitiers sont bien représentés, Mme le maire a eu l'intelligence d'ajouter des manifestations grand public avec des visites, des boutiques et des ateliers concernant tout ce que procure un animal, sauvage ou engraisé, surtout quand sa viande ne constitue pas le débouché

principal. C'est ce qu'il conviendrait de faire avec les productions ligneuses qu'on réduit trop souvent au gros bois. On le constate dans les salons Bois et Habitat, rares étant ceux dont le thème est « de la forêt au bois ».

Ici, l'opération en cache une autre : restaurer une bourgade fortifiée, dont la prospérité tenait aux mégisseries. Mais, si la Grande Crise ne les avait pas tuées, les lendemains du second conflit mondial les virent mourir. Les causes ?

L'orientation de l'élevage vers le lait et la viande bovine, puis la concurrence à bas coût de la Chine et de la Turquie sur l'ensemble du secteur Cuir et Peau, ce qui rendit vaine la conversion des artisans à ce sous-produit qu'étaient les cuirs de vache l'élevage région a remplacé l'ovin par le bovin. Les conséquences ? Le pays a perdu tanneries, industries et habitants. Les « brandes » (landes), où erraient des hordes moutonnières, ont été conquises par la broussaille. Celles-ci, aménagées et enrésinées, deviennent boisements, dont certains, valorisés par les concessions de chasse. Et c'est là que j'en viens.

Car cette journée d'études montrait l'intervention de l'outillage ligneux tout au long de la traque de l'animal (et pas seulement aux Temps préhistoriques !), de la chasse proprement dite (pièges, fosses et armes de tir), de la préparation de la chair (ustensiles pour le sang et les abats) et, bien sûr, de la récupération des peaux (levée, raclage, nettoyage) pour confectionner les cuirs, les feutres et les pelleteries. Franchement, à force de réfléchir aux industries ligneuses, je ne soupçonnais pas la persistance de ces outils traditionnels, en bois, et pas davantage le volume de combustible que réclamaient ces opérations, l'eau et la vapeur devant être brûlantes. Aussi tous les bois des environs étaient-ils des taillis à courte

révolution, taillis dont la conversion est compliqué et coûteuse...

Par ce biais, le « chercheur en forêt », espèce à protéger, retrouve le thème du colloque international du GHFF à Besançon « Forêt et Paysage », que L'Harmattan a édité sous ce titre dans l'année 2011. Dire que certains pensent encore que les paysages sont immuables, et veulent arrêter l'horloge du changement en un moment précis. Mais comment choisir l'instant parfait ? Celui où la Cité des Tanneurs en abritait des dizaines ? Ou celui où la forêt tendit vers la futaie sur souche, les brandes ayant perdu leur utilité ? C'est ce qu'il faut méditer quand on évoque la dégradation forestière : les « méchantes broussailles » que dénonçaient les Eaux et Forêts du XVIII^e siècle répondaient seulement à une logique qui n'était pas la leur. Hélas, aujourd'hui, aucune logique ne s'impose, en sylviculture notamment : toutes les pistes sont ouvertes, tout est REALISABLE. Et si, justement, c'était le problème ?

Andrée Corvol

14. L'avenir de la forêt de Soignes et des hêtraies européennes

> Colloque Académie royale de Belgique « L'avenir de la forêt de Soignes et des hêtraies européennes », Palais des Académies, Bruxelles, 29 novembre 2011.

Disons-le tout net : les Hêtraies souffrent des modifications climatiques et plus encore des catastrophes météorologiques (ouragans, tempêtes), mais Soignes va plutôt bien. Certes, les chablis y créent des trouées, mais ce n'est pas nouveau et, souvent, ces arbres versés sont vendus assez vite pour n'être pas ou peu dépréciés. Certes, les jeunes arbres semblent faiblards et les grands ancêtres, colossaux (deux cents ans et plus !), mais cela tient au différentiel racinaire qui rend les sujets plus ou moins vulnérables aux sécheresses récurrentes, lesquelles sont plus fréquentes. Autre singularité : les dégâts de gibier sont inexistantes ou presque. C'est l'avantage d'être enserré dans un tissu urbain particulièrement dense et traversé par une forte circulation autoroutière : les ongulés recherchent le calme...

Au fond, ce massif réunit les caractères du bois de Vincennes et ceux de la forêt de Fontainebleau. L'accueil du public est prioritaire si bien que la tentation d'en faire un espace vert est grande. Mais ce massif a toujours été d'un excellent rapport et il ne serait donc mal avisé de sacrifier la

fonction Production à la fonction Récréation. Au demeurant, l'exploitation peut être conduite en ménageant les sites les plus précieux sachant qu'ils constituent des « abcès de fixation » : comme les visiteurs les apprécient, ils désertent les autres cantons ; comme c'est très ancien, ces sites ont séduits les artistes, à commencer par ceux de l'Ecole de Tervuren ; et comme tout aménagement, comme toute exploitation nourrissait la polémique, l'administration a laissé vieillir les arbres. Mais aujourd'hui, ces « cathédrales » ont des pieds d'argile : les hêtres finiront par tomber de vétusté !

Il semble judicieux d'inscrire Soignes au centre des questionnements : c'est une hêtraie productive (20 000 m³ de bois par an) et attractive (461 km de sentiers !), dans une région densément peuplée, vitrine de l'Europe qui plus est, puisque la capitale en héberge les institutions. Cet objet de passions qu'alourdissent, depuis le XIX^e siècle les arrière-pensées linguistiques et politiques justifie qu'on y débattenne des nombreux dispositifs

conservatoires français (séries historiques, séries paysagères, classements d'arbres, réserves intégrales ou dirigées, parcs naturels régionaux ou nationaux, etc.), dispositifs que commente la presse belge : en l'occurrence elle relaie les « éléments de langage » que la Ligue lui fournit, encore que celle-ci n'ait plus son entregent de naguère.

Les regards convergent donc vers cette forêt qui relève de trois entités administratives, les eaux et forêts de la Région flamande, de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. Les objectifs divergent parfois, comme le montre la session I. Par contre, le diagnostic est partagé quant à l'état sanitaire des peuplements, au respect des directives sur la Biodiversité ou sur

Natura 2000, et à l'évolution sociologique du public. Comme l'aurait dit feu le baron Carton de Wiart, l'harmonie règne en forêt, et la discorde, à la ville ! La session III visait à élargir l'approche à l'ensemble des hêtraies européennes au travers des exemples français, danois et allemands.

Evidemment, leur situation n'a rien d'alarmant : les peuplements qui inquiètent sont méditerranéens, avec des altitudes moyennes ou des orientations inappropriées. On retrouvait là tous les débats sur les changements climatiques et la modélisation de leurs répercussions sylvicoles.

Andrée Corvol

15. Forêts et Territoires

> Colloque « Forêts et Territoires », Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, MAAPRAT, Paris, 13 décembre 2011.

Ce colloque était structuré par deux axes : « La Forêt et le bois au cœur des projets de territoire : témoignages » ; et « La forêt et le bois : quels outils pour des demandes diverses ». La stratégie locale de développement forestier est un outil général d'animation territoriale définie par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010. Celle-ci prolonge donc la loi d'orientation forestière de 2011 qui créait, avec la Charte Forestière de Territoire (CFT), le moyen de développer l'intégration des forêts dans un territoire, dans toutes ses dimensions économiques, environnementales et sociétales. Il convenait ainsi d'établir le bilan de ces dix années. On sentait que le souffle du discours d'Urmatt et du rapport Puech était passé par là, si bien que chacun, les témoins surtout, exposa les motifs de réjouissance dans leur version « tout commence : retrouvons nos manches ». Ouais...

C'est vrai que la forêt *pourrait* être un atout pour les territoires, mais il en fut plutôt question au travers de l'essor touristique lié à la préservation paysagère (PNR du Morvan) ou du rôle des aménités forestières dans le périurbain (Charte de l'agglomération de Rouen Elbeuf Austreberthe). C'est vrai aussi que la transformation du bois contribue au maintien du tissu industriel, d'où les exposés sur les « pôles d'excellence (Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc et Pays d'Epinal Cœur des Vosges). Les échanges avec la salle furent fructueux, mais, curieusement, personne n'aborda le problème : pourquoi les réussites sont-elles si

rare que les organisateurs de colloques présentent toujours les mêmes ?

L'après-midi fut consacrée à la diversité des demandes adressées à la forêt et au bois qui, non contentes d'évoluer sur la longue durée, elles évoluent de plus en plus vite – il est donc difficile d'appréhender ce qu'elles seront d'ici cinquante ou cent ans – et varient considérablement entre les concitoyens, mal informés sur le fonctionnement sylvicole, et les institutions territoriales, qui souhaitent concilier les désirs de la population et les obligations du budget. Au fond, mieux aurait valu remplacer le terme « diversité » par le mot « contradiction ». Et tout cas, ce qui est sûr, c'est que l'arsenal des dispositifs juridiques destinés à y répondre (diversité) ou à la surmonter (contradiction) est étoffé. Quelle profusion ! Et si l'on y faisait une coupe claire ? Les gestionnaires y verraient peut-être mieux...

Pour plus d'informations consulter :

<http://agriculture.gouv.fr/demarches-territoriales-sldf>
Voir « Des Forêts pour les Hommes », *Alim'agri*, magazine du ministère de l'AGRIculture, de l'ALIMENTATION, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, n°1548, mars, avril, mai 2011, 31 p.

Andrée Corvol

*COMPTES
RENDUS
D'OUVRAGES*

*GROUPE
D'HISTOIRE
DES FORÊTS
FRANÇAISES*

16. Géographie de la végétation terrestre

> Frédéric Alexandre, Alain Génin, *Géographie de la végétation terrestre. Modèles hérités, perspectives, concepts et méthodes*. Paris, Armand Colin, 2012, 302 p. (ISBN : 978-2-200-27038-4)

Cet ouvrage structuré en trois parties (les modèles spatiaux hérités ; végétation, environnement et développement durable ; méthodes et techniques d'analyse de la végétation) renouvelle les concepts de la biogéographie et invite à dépasser les frontières entre des disciplines sœurs (écologie, environnement, aménagement, sylviculture, etc.). Son dense contenu demande d'effectuer des lectures préalables. Les questions posées à propos de la ressource offerte sont d'actualité, à replacer dans un contexte mobile, à la fois celui du constat des changements climatiques et de nos ambitions affichées de modèle sinon durable, au moins transmissible. C'est l'affichage d'«une géographie de la végétation globale, se prêtant aux dialogues transdisciplinaires» (p. 9). Le sujet est fortement théorisé, polémique et les divergences sont nombreuses. Les six premiers chapitres traitent des modèles spatiaux appréhendés de façon multiscalair. Ils partent de la progression de nos connaissances à partir de Humboldt puis Flahaut, Dokuchaev, Pinchot, etc., avec des cas pratiques pour illustrer la vitalité dynamique des mondes vivants et tenir compte des effets de la récente et très forte croissance démographique effectuée depuis un siècle. La biosphère n'est ni stable, ni équilibrée mais perturbée, avec des limites fugaces. Ces données sont confirmées par les chapitres sur l'étagement, les mosaïques, la prise en compte des temps longs, intermédiaires ou courts qui se télescopent en croisant les interprétations écologiques et dynamiques avec des trajectoires irrégulières, l'arbitrage des accidents, les remédiations possibles (utilisation d'essences exotiques ou pionnières). Le massif de Fontainebleau (p. 83) est pris comme modèle spatio-temporel anthropisé.

Cinq chapitres traitent ensuite de la biosphère transformée. L'homme est replacé au cœur de la *noosphère* influencée par des trajectoires historiques désormais étudiées dans des approches transversales alimentées par les principes de vulnérabilité et de résilience. Cette approche invite à imaginer des scénarios d'avenir, en intégrant les dimensions culturelles et sociétales (p. 116), voire celles du paradis perdu jamais éloignée de l'idée de *wilderness*. Le monde végétal forme de la ressource appréhendée dans des analyses systémiques et dynamiques. Les espaces insulaires (Cap Vert, p. 142) en sont souvent des déclinaisons très vulnérables. A

l'opposé, les sylvosystèmes qui capitalisent de la richesse ligneuse et offrent des externalités positives forment du patrimoine, sont le lieu de représentation artistiques, donnent une image pérenne, du moins dans les pays riches où sont appliquées des sylvicultures prudentes. A l'échelle monde, deux nouveaux paramètres s'imposent pour infléchir la donne biogéographique. Il s'agit des effets perçus dans les changements globaux de la biosphère, avec la question des invasives et l'érosion de la biodiversité et encore la montée en puissance des métropoles, avec des villes polycentriques, éclatées en réseaux, piégeant du tiers espace, des friches, des «jardins en mouvements» (G. Clément).

Les trois derniers chapitres complétés par un glossaire et une abondante bibliographie bien actualisée livrent des projections pour renouveler concepts et méthodes de la géographie de la végétation terrestre, en particulier par l'intérêt porté aux échelles médianes qui ont trop souvent été délaissées. Ceci pose la question des échantillons retenus, des protocoles à définir entre homogénéité physionomique et hétérogénéité infra-paysagère (p. 201).

Pour dépasser l'inventaire qui demeure essentiel en biogéographie, le traitement statistique des données botaniques offre de nouvelles voies. Il permet de tisser du lien entre des disciplines. Il crée un langage commun (une grammaire, p. 230) pour faire progresser des questions partagées. Ceci est illustré par l'étude de cas des escarpes cévenoles, avec des *continuum* et discontinuités qui évoluent avec des effets de translation, de seuil. Le livre se termine par un chapitre intitulé «Paysages, écologie, environnement» où les auteurs relégitiment le paysage, objet partagé porté par une dimension culturelle forte et vu comme objet politique. Ainsi est née et a prospéré l'écologie du paysage.

Le livre «dépoussière» le sujet, s'attache à répondre à nos questions et inquiétudes, à souligner les complexités nées des dynamiques croisées de la flore et des paysages, le tout à la mesure de trois paramètres : l'anthropisation, le renouvellement de la ressource, les impacts des changements globaux. «La biosphère est une somme de situations d'interfaces entre nature et société» (p. 253).

Jean-Pierre Husson

17. Cultural Heritage in Sustainable Forest Management

> Patrick Jansen, Mark Van Benthem, Casper De Groot, Martijn Boosten, *Cultural Heritage in Sustainable Forest Management. The dutch Perspective*. Wageningen : Probos, 2012, 88 p.

La forêt est souvent considérée comme un patrimoine naturel et culturel, dont la conservation doit être raisonnablement assurée sans pour autant mettre en danger les ressources issues des prélèvements ligneux. C'est là une des idées qui sous-tendent l'activité de la fondation Probos, une structure indépendante qui s'attache à la mise en valeur « durable » du patrimoine forestier. Exemple louable de collaboration entre foresterie et sciences humaines, Probos a déjà publié en 2005 un ouvrage sur le patrimoine culturel en forêt, essentiellement orienté vers les Pays-Bas (Patrick Jansen, Mark Van Benthem, 2005. *Historische Boscementen : geschiedenis, herkenning en beheer*. Wageningen : Probos, 128 p.)

Plus modeste, le petit ouvrage dont il est ici question n'est ni un manuel, ni un ouvrage scientifique. Il s'attache à synthétiser ce que peut être le patrimoine culturel et paysager des forêts, afin d'en encourager le recensement et d'en faciliter la bonne gestion. De quoi s'agit-il exactement ? La liste est longue. Certains éléments patrimoniaux ne sont pas directement liés aux forêts, mais sont aujourd'hui fossilisés sous le couvert boisé : fossés et talus, parcellaires fossiles, tumulus par exemple. D'autres composent un véritable patrimoine forestier, en ce que leur

existence est directement liée à l'exploitation des ressources sylvestres ou au paysagement des bois marmentaux : arbres têtards, billons liés à des plantations, anciens enclos, charbonnières, allées d'arbres. Certains éléments sont très visibles, faciles à interpréter ; d'autres sont particulièrement discrets, comme ces « fosses de sciage » qui facilitaient autrefois le travail des scieurs de long, et qui disparaissent aujourd'hui, rapidement enfouies sous les débris végétaux. L'ensemble forme un patrimoine riche que les auteurs voudraient voir inventorié et cartographié.

Ce petit guide peut donc aider à une prise de conscience, s'il en est encore besoin, et à une large diffusion des informations essentielles sur ce qu'est le patrimoine culturel et paysager en forêt. Imprimé en anglais et en néerlandais, il est également disponible en français, en format électronique uniquement, sous le titre : *le patrimoine culturel dans la gestion durable de la forêt. Le point de vue hollandais*. On trouvera cette version imparfaitement traduite sur le site de la fondation (www.probos.net).

Xavier Rochel

18. Insularité et développement durable

> François Taglioni (dir.), *Insularité et développement durable*. Marseille, IRD Editions, coll. Objectifs Suds, 2011, 551 p.

Issu d'un colloque international organisé à l'Université de la Réunion en novembre 2009, l'ouvrage *Insularité et développement durable*, sous la direction de François Taglioni, interroge les spécificités de l'insularité au regard du développement durable et son application dans les petits espaces insulaires. Ainsi l'ouvrage renvoie à la question suivante : Comment la mise en œuvre du développement durable peut-elle révéler des aspects originaux des petits espaces insulaires ? Pour répondre à cette question, l'ouvrage s'organise en quatre grandes parties mettant en relation les grands piliers du développement durable : « Sociétés et cultures » (Partie 1), « Environnements et ressources » (Partie 2), « Economie, enjeux et risques » (Partie 3), « Gouvernance et interactions » (Partie 4).

Le développement durable est devenu une notion centrale dans un nouveau projet de société

permettant de remédier aux excès et aux dysfonctionnements d'un mode de développement dont les limites ont été fortement dénoncées dès le début des années 1970. Proposé en 1987 dans le Rapport Brundtland, puis diffusé largement depuis la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre) à Rio en 1992, le développement durable est désormais au centre de nombreux projets de territoires qui cherchent à satisfaire nos besoins actuels sans compromettre la qualité de vie des générations futures. Cette acception résulte de la convergence de deux discours développés parallèlement depuis la fin du XVIII^e siècle. D'une part, celui de certains économistes, comme Thomas Robert Malthus (1766-1834), dénonçant les prélèvements croissants des ressources de la planète à mesure de l'augmentation exponentielle de la population mondiale accélérée depuis le XIX^e et surtout le

XX^e siècle. D'autre part, un discours écologiste s'est imposé progressivement défendant la conservation de la nature, autour notamment de Henry Thoreau (1817-1862) et John Muir (1838-1914) aux Etats-Unis au cours du XIX^e siècle. Ces deux discours convergent au cours du XX^e siècle pour dénoncer les effets souvent irréversibles des actions anthropiques sur la nature. Cette conception, largement « écocentrée » s'impose après le Sommet de la Terre à Rio en 1992 notamment au sein des Organisations non gouvernementales de protection de la nature et des instances internationales comme l'Organisation des Nations Unies.

Au-delà d'une préoccupation planétaire, le développement durable est également devenu un élément dans les stratégies de territoire repensant les relations entre l'homme et son environnement. Mais qu'en est-il plus spécifiquement pour les petits espaces insulaires ? Ces derniers se caractérisent bien souvent par l'éloignement relatif des continents, l'isolement, le morcellement, l'exiguïté, l'enclavement, une dépendance des transports et des communications. Des spécificités physiques existent comme l'exposition aux risques environnementaux et aux vulnérabilités des sociétés, ou encore des spécificités écosystémiques et biogéographiques comme l'endémisme. Des spécificités économiques et sociales s'ajoutent comme la dépendance des sources financières extérieures, un marché intérieur limité, une forte dépendance à l'exportation vis-à-vis d'une gamme de produits assez restreinte, une dépendance par rapport à de nombreux produits manquants, une incertitude de l'approvisionnement, une faiblesse des moyens techniques propres et enfin une forte pression touristique sur le milieu.

Cependant, la richesse d'une île n'est absolument pas proportionnelle à sa taille ; certaines îles minuscules sont relativement riches quand d'autres beaucoup plus vastes sont plus pauvres. En revanche, la petite taille d'une île peut être considérée comme une contrainte notamment en termes de ressources naturelles disponibles, fonction de la taille, donc nécessairement limitée, renforcée par une main-d'œuvre qualifiée

insuffisante, un marché intérieur trop étroit ne permettant pas de bien répartir l'amortissement des infrastructures, et pesant plus ou moins sur la compétitivité de l'île.

Des avantages de l'exiguïté existent néanmoins comme l'installation plus facile de zones franches, de zones économiques exclusives (accords de Montego Bay en 1982), et parfois des paradis fiscaux... Par conséquent, l'exiguïté semble être un élément relativement important pour définir les petits espaces insulaires (PEI). Selon les auteurs, la taille minimale et maximale varie beaucoup pour caractériser une « petite île » sur laquelle repose la notion de PEI. « En 1983, la CNUCED plaçait les bornes à moins de 400 000 habitants, mais parfois aussi à moins de 1 million, et en termes de superficie, si moins de 700 km² est souvent avancé, un PEI peut atteindre jusqu'à 4 000 km² ». On voit donc toute la difficulté de fixer des seuils pour définir les PEI. C'est pourquoi F. Taglioni préfère employer d'autres variables comme les relations distance-temps et distance-coût pour envisager l'éloignement d'une île, complétées par une relation distance-statut politique de l'île pour développer une typologie fine de l'insularité des PEI en trois principales catégories : hypo-insularité (îles-Etats développés) ; insularité (îles-Etats en développement) ; surinsularité (îles secondaires d'un archipel indépendant en développement). Dans ce cas, le degré d'insularité change variablement si on parle d'une « île principale » (avec ses satellites) souvent reliée au système monde, et intégrée à lui, ou d'une « île secondaire » dépendante de l'île principale.

Cet ouvrage scientifique collectif, rédigé par 43 auteurs présentant des exemples de situations insulaires très contrastées entre pays du Nord et pays du Sud, offre un questionnement croisé fort intéressant et rare en apportant des éléments nouveaux pour approfondir et enrichir une véritable réflexion géographique mettant en perspective l'insularité et le développement durable des petits espaces insulaires.

Marc Galochet

19. Environnement et Société

> Chantal Aspe, Marie Jacqué, *Environnement et société*, Paris-Versailles : Editions de la MSH / Editions Quae. 2012.

Cet ouvrage, publié aux éditions Quae, offre enfin une analyse minutieuse des relations complexes que notre société noue avec l'environnement depuis la seconde moitié du XX^e siècle, telle que la sociologie peut les expliquer, sans négliger pour

autant le rôle de cette discipline scientifique, dans la construction du champ de l'environnement. Chantal Aspe et Marie Jacqué y décryptent ainsi avec finesse, les conditions politiques et sociales de l'émergence de mouvements sociaux qui ont vu

le jour autour de la question environnementale mais aussi la place qu'occupe la sociologie dans cette mouvance.

L'ouvrage est divisé en sept chapitres qui, comme l'annoncent d'emblée les auteurs, « peuvent se lire indépendamment les uns des autres » (Aspe et Jacqué, 2012, p. 9). L'approche n'est donc pas diachronique ni historique. Chaque chapitre analyse en effet séparément une des questions que pose la notion d'environnement aujourd'hui (sur le plan social, des mouvements sociaux et de la constitution des élites, mais aussi sur le plan politique et économique), croisant des facteurs liés aux héritages historiques avec ceux liés aux enjeux du présent. Le premier chapitre s'intéresse au substrat idéologique sur lequel se développent les mobilisations sociales au nom de l'environnement. Le deuxième aborde la question du militantisme et des nouvelles formes de la contestation politique qu'elles révèlent. Le troisième présente la mise en place des instances publiques relatives à la prise en charge institutionnelle de l'environnement. Le quatrième analyse le statut juridique et économique des choses naturelles et la question de la « valeur » de tels biens. La manière dont les sciences contribuent à la construction de cette notion est abordée dans le cinquième chapitre alors que le sixième met en évidence comment la notion de risque est devenue principe de gouvernance de la crise écologique. Le septième et dernier chapitre analyse enfin la mise en place d'une éducation à l'environnement et la construction d'une morale où le citoyen devient responsable d'un bien-faire écologique. Les principaux enjeux liés au développement de la cause environnementale dans notre société depuis les années 1970 font ainsi l'objet d'une analyse méticuleuse et particulièrement bien référencée.

La force de cet ouvrage réside dans sa posture critique qui considère à la fois les mouvements sociaux en faveur de l'environnement et les acteurs qu'ils concernent, y compris sur le plan scientifique. Les enjeux épistémologiques liés à l'implication de diverses disciplines scientifiques dans la production des savoirs autour de la cause environnementale mettent à jour l'intrication du savoir et du pouvoir dans ces processus, telle que Michel Foucault l'a théorisée par ailleurs.

20. Forêt et Société

> Jean Combe, *Forêt et Société : Histoires à succès en forêt suisse*. Bâle, Fondation Sophie et Karl Binding ; Berne, Editions Stämpfli, 2011, 248 p.

Voilà un livre heureux d'un auteur heureux : il détaille les résultats positifs du Prix Binding pour la Forêt, décerné par un groupe d'experts et

De ce point de vue le chapitre VI, intitulé « Le recours à l'expertise comme nouveau mode de gouvernement de l'incertitude » est particulièrement éclairant dans la mesure où il met en évidence ce qui reste bien souvent de l'ordre de l'impensé scientifique. L'expertise environnementale conduit, comme le montrent les auteurs, au déplacement du débat politique « sur les enjeux scientifico-techniques de la détermination des normes » (Aspe et Jacqué, 2012, p. 194) à travers le recours à la notion de risque.

Soulignons que chaque thématique est abordée avec une rigueur et une distance qui n'est pas toujours de mise dans les travaux réalisés par ailleurs. Une norme du bien-penser écologique s'impose en effet avec tant de force qu'elle rend difficile une telle posture critique. Face à la nébuleuse que constituent les différentes institutions et acteurs impliqués dans la cause environnementale, cet ouvrage est donc salvateur dans la mesure où il prend en compte un à un ses différents éléments, les déconstruits et met à jour les ressorts idéologiques que les discours et pratiques dissimulent.

S'il fallait apporter une légère critique à ce travail, ce serait à propos de la mise à bout dans l'ouvrage de thématiques dissociées, certes pertinente sur le plan pédagogique, mais qui laisse du coup un peu dans l'ombre leurs intrications et leurs dynamiques croisées dans le processus de verdissement de la pensée contemporaine. Le choix d'une présentation qui n'est pas chronologique rend en effet parfois difficile la synthèse des événements qui jalonnent l'histoire de l'environnement et leurs interactions dans ce processus. Cet ouvrage appelle donc une suite, à laquelle le dernier chapitre invite d'autant plus qu'il met clairement en évidence la dynamique profonde de ce processus à travers l'analyse des activités de médiation à l'environnement. La cause environnementale y apparaît au cœur des apprentissages individuels et la force de ses ancrages affectifs laisse ainsi entrevoir les conditions de la genèse du nouveau consensus écologique.

Véronique Dassié

coûts et de rendements (ça l'est un peu tout quand même). Ce n'est pas non plus une « amélioration des peuplements pour la production de bois ».

En fait, la méthode correspond à la réaction suisse dans les années 1980 : il y a augmentation des volumes sur pied, des accroissements et des superficies mais, comme le prix du bois baisse continuellement, sa vente ne couvre plus les frais d'exploitation. Conséquence : les peuplements excentrés, mal desservis, trop jeunes ne sont plus éclaircis, trop vieux ne sont plus récoltés. M. Jean-Pierre Léonard appellerait cela une Forêt Friche, c'est-à-dire une forêt abandonnée. Au reste, les dépérissements et les mortalités dont on ignore la part qui incombe aux pollutions, aux sécheresses, à l'acidification des sols ou à la sélection des essences ont achevé de décourager et de désorienter les propriétaires.

Dans ces circonstances, le président de la Fondation, le Prof. Dr. Hansjürg Steinlin, décida de frapper un grand coup. L'ouvrage détaille les vingt-cinq entreprises forestières qui méritèrent cette récompense substantielle. En effet, l'important n'était pas l'argent versé, mais l'exemplarité des solutions originales et caractéristiques : signalées à l'ensemble de la profession, elles constituaient des vitrines que les représentants des communes et les membres des

associations observaient de près. A chaque fois, il s'agissait de concilier, dans le cadre d'une forêt jardinée, les fonctions de production et les fonctions « de bien-être », celles-ci faisant partie des critères d'une « gestion exemplaire et contemporaine de la forêt ».

Remarquons que la France retiendra cette notion de « bien-être » dans l'accueil du public, l'information et l'aménagement qui vont de pair. Sauf que les textes fondateurs datent seulement de 2000 et de 2011 et ne concernent vraiment que les espaces domaniaux. Pour l'heure, les propriétaires particuliers sont libres de refuser ou d'accepter cette démarche au terme d'une Charte négociée avec l'Etat ou avec une Collectivité territoriale. Mais si le système fonctionne bien en Suisse, n'est-ce pas en raison des investissements que les entrepreneurs de travaux et le secteur de la transformation consentent dans ces forêts, dont la plupart sont cantonales ou communales ? C'est certainement sur ce point que le différentiel franco-helvétique sera le plus difficile à combler.

Andrée Corvol

21. L'enseignement et la recherche en foresterie à l'Université de Laval

> Cyrille Gélinas, *L'Enseignement et la Recherche en foresterie à l'Université de Laval : de 1910 à nos jours*. Société d'histoire forestière du Québec, coll. Comprendre la Forêt au Québec, 2010, 348 p.

Comme nous serions heureux, en France, qu'une Société d'Histoire forestière, subventionnée sans doute par le secteur des pâtes et des papiers, puisse éditer des livres semblables, c'est-à-dire de cette qualité et de ce volume ! Enfin, on peut toujours rêver... Car il s'agit d'une belle thèse soutenue à l'université québécoise. Elle montre que l'évolution canadienne ressemble beaucoup à l'euro-péenne à la fin du XIX^e siècle. En effet, l'essor des besoins, liés à une urbanisation accélérée, à des défrichements considérables et à cette innovation que constitue l'industrie des pâtes et des papiers, oblige à reconsidérer les richesses forestières. Contrairement à l'idée reçue, elles ne sont pas inépuisables. Les élites politiques et intellectuelles observe ce qu'il en est en Suède (curieusement ce point est vite passé) et, surtout, aux Etats-Unis, à l'origine d'un puissant mouvement de protection de la nature. Il est vrai que les Etats du Nord-Est l'ont exploitée plus fort et plus tôt que le Canada ! La greffe prend donc très vite. Et c'est là qu'intervient un citoyen, un étudiant fraîchement émoulu de l'Ecole

Polytechnique : il fait un stage dans une fabrique de pulpe et, en 1904, lit un livre sur l'Ecole des Eaux et Forêts de Nancy qui, elle, datait du début du XIX^e siècle. C'est le fiat lux !

Clodomir Piché avait trouvé sa voie : instruire des jeunes gens qui mettraient en œuvre la régénération sylvicole en rationalisant l'exploitation. La Forêt ne serait plus une mine à ciel ouvert, où chacun coupe à sa guise, en laissant Dame Nature réparer les dégâts causés par ce laisser-faire. Ce livre cache un engagement militant : l'auteur, qui a beaucoup travaillé pour les parcs nationaux, montre une idée précise de ce que doit être la « belle » forêt dans la Belle Province. Il suffit d'ailleurs de parcourir ses pessières et ses érablières pour remarquer leur mauvais état. Cet ouvrage offre un autre intérêt, politique celui-là : comment régler les rapports entre une université régionale et l'école qu'elle accueille quand cette dernière est spécialisée en foresterie et subordonnée à l'Etat fédéral ? Les frictions entre les deux niveaux de pouvoir sont inévitables, frictions difficilement compréhensibles

pour des Français, eu égard à nos orientations centralisatrices (elles résistent à tout, même aux déclarations pré-électorales !).

Ainsi, au-delà de la fondation de l'Ecole forestière, sont abordés les tâtonnements pour y arriver, les sources d'inspiration, les causes d'adaptation, les obstacles rencontrés dans l'éducation des étudiants et le recrutement des professeurs, et, plus encore, l'obligation de concilier l'expérience du terrain - d'où l'aménagement de la Forêt Montmorency (l'équivalent à Nancy de la forêt vitrine de Haye) avec la nécessité d'intégrer les disciplines scientifiques les plus récentes (pédologie, biogéographie, biologie, phénologie, génétique), le tout sans perdre de vue que tous les élèves ne deviendront pas forestiers. En effet, beaucoup œuvreront dans l'industrie du bois ou des pâtes.

Cette collaboration avec les entreprises évite la césure dont nous souffrons entre Gestion de la Forêt à AgroParisTech et Emploi du Bois dans les Ecoles supérieures du bois, privée ou publique. Mieux encore, elle autorise la complémentarité entre milieux, ainsi que leurs financements réciproques.

Au XIX^e siècle, la France a constitué un modèle pour certains. Au XXI^e siècle, il serait temps qu'elle regarde ce que les autres lui suggèrent. Oui, la Belle Province a beaucoup à nous apprendre. Lisez M. Cyrille Gélinas, vous ne le regretterez pas.

Andrée Corvol

22. Sur la route du papier

> Erick Orsena, *Sur la route du papier*. Paris, Stock, 2012.

L'ouvrage d'Erick Orsena, « Sur la route du papier », est le 3^e volume de la collection initiée par l'auteur, portant pour titre général « *Petit précis de mondialisation* ».

Après son « Voyage au pays du coton » (Fayard, 2006) et « L'avenir de l'eau » (Fayard, 2008), l'académicien nous transporte encore autour du monde, cette fois sur la route du papier. L'intérêt pour le forestier est grandement comblé, puisque nous apprenons que le papier est né en Chine, au II^e siècle avant J.-C. Il était alors fabriqué à partir de chanvre, de lin, de bambou, d'écorce de mûrier.

L'auteur voyage ensuite en Ouzbékistan (Samarcande), en Egypte (où le papier est fabriqué à partir de papyrus), pour revenir en Occident. Nous apprenons alors que le papier est considéré comme « impie : il paraît venir des Arabes, sur lequel ils recopient le Coran (p. 50). En 1221, un décret de l'Empereur Frédéric en

interdit même l'usage, pour tous les actes administratifs. A la place du papier, on préfère le parchemin, fabriqué à partir de la peau d'agneaux, de chevreaux, de veaux ou même de chameaux...

À Fabriano, en Italie, toujours au XIII^e siècle, la fabrication de papier chiffon débute... pour ne s'arrêter que vers 1830-1840 : désormais, le bois remplace le textile, dès lors « la qualité du papier baisse... » (p. 114).

Nous ne pouvons que recommander la lecture de ce beau livre, très instructif, et bien documenté (aux nombreuses références bibliographiques), permettant d'envisager la mondialisation comme une réalité environnementale : le coton, l'eau, le papier, sous un angle à la fois historique et quasi poétique.

François Lormant

23. Le nouveau Code forestier

> *Revue de Droit Rural*, n°403, mai 2012, dossier spécial sur l'ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 relative à la partie législative du Code forestier.

Le code forestier a été recodifié par ordonnance le 26 janvier 2012 au Journal officiel comme le permettait la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (article 69 de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010), sous la direction de Georges-André Morin (Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts) et François Signoles (inspecteur général de l'agriculture). Les deux refontes réalisées en 1952

et 1979 et les réformes intervenues sur ce code ayant alourdi la structure du texte, l'ordonnance a ainsi permis d'y remédier.

Pour simplifier la structure du code et lui permettre de s'adapter avec davantage de souplesse aux évolutions futures, le nouveau plan du code forestier retient une organisation simple, fondée sur le régime de la propriété forestière. Cette recodification intervient à droit constant

(donc sans modification des règles de fond du droit) sauf dans trois domaines :

- Les sanctions pénales et administratives sont harmonisées et simplifiées.
- La législation concernant la défense de la forêt contre l'incendie est clarifiée.
- Des dispositions visant à favoriser le remembrement forestier sont créées et intégrées dans le code.

Le nouveau Code reprend « tous les principes fondamentaux, parfois dispersés au cours des ans dans un code devenu touffu et peu maniable » (cf. Georges-André Morin, « La continuité de la gestion des forêts françaises de l'ancien régime à nos jours, ou comment l'Etat a-t-il pris en compte le long terme », *Revue française d'administration publique*, n°124, août 2010). Il résulte d'un long travail de clarification et de simplification du code forestier¹. Les auteurs du code rappellent enfin que « la préoccupation de la conservation des forêts domaniales, de leur gestion soutenue et d'une exploitation inscrite dans la durée a toujours été au centre de la législation forestière » (cf. *Rapport au Président de la République sur l'ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 relative à la partie législative du code forestier*). Ils ajoutent que « l'essentiel de la recodification intervient à droit constant, sous la réserve des modifications rendues nécessaires pour assurer le respect de la hiérarchie des normes et la cohérence rédactionnelle des textes, harmoniser l'état du droit, remédier aux éventuelles erreurs et abroger les dispositions obsolètes ou devenues

¹ « Une première refonte du code forestier intervient en 1952 (décret n°52-1200 du 29 octobre 1952 portant codification des textes législatifs concernant les forêts) puis une deuxième en 1979 (décret n°79-113 du 25 janvier 1979 portant révision du code forestier, la loi n°91-364 du 15 avril 1991 ayant ratifié les dispositions législatives annexées au décret de 1979 et abrogé le code de 1827). Trente ans plus tard, il apparaît que les réformes intervenues depuis lors, notamment les lois n°85-1273 du 4 décembre 1985 relative à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt et n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt, se sont très imparfaitement inscrites dans le plan défini en 1979 et en ont alourdi la structure, ce qui a eu pour effet d'obscurcir les enjeux essentiels de toute politique forestière que sont la protection de l'affectation forestière des sols et le contrôle de la gestion. C'est pour remédier à ces faiblesses que le Gouvernement a été habilité, par l'article 69 de la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, à procéder par ordonnance, dans les conditions prévues par l'article 38 de la Constitution, à la refonte du code forestier ». *Rapport au Président de la République sur l'ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 relative à la partie législative du code forestier*, JO du 27 janvier 2012, texte 30.

sans objet ». Le nouveau Code forestier, dans ses parties législative et réglementaire, entrera en vigueur au plus tard le 30 juin 2012.

Un commentaire de cette réforme du Code forestier est paru dans le numéro 403 de la *Revue de droit rural* en mai 2012. Voici le sommaire du « dossier spécial » :

François Lormant : « Présentation historique de la législation forestière française », p. 18-24.

Georges-André Morin et François Signoles : « Genèse et présentation de la refonte du Code forestier », p. 25-31.

Samuel Crevel : « Dispositions préliminaires et Livres I et II de la partie législative du Code forestier. Dispositions communes à tous les bois et forêts. Bois et forêts relevant du régime forestier », p. 32-36.

Christine Lebel : « Livre III de la partie législative du Code forestier. Bois et forêts des particuliers », p. 37-43.

Pour consulter l'ordonnance n°2012-92 du 26/01/2012 :

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.js?p?numJO=0&dateJO=20120127&numTexte=31&pageDebut=01549&pageFin=01598

Pour consulter la circulaire du ministère de l'agriculture (DGPAAT/SDFB/C2012-3016 du 21 février 2012) relative à la réécriture du code forestier :

<http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGPAATC20123016Z.pdf>

François Lormant

24. La forêt face au changement climatique

> Dossier « La forêt face au changement climatique : menaces et opportunités », Magazine *Symbiose* de l'association « AgroParisTech Alumni » des diplômés d'AgroParisTech, Nancy, n°4 - mai 2012, p. 6-36.

1. Présentation et repères sur la Forêt

(D. Danguy des Déserts)

La forêt tient une place toute particulière dans le changement climatique, tant par son impact sur les écosystèmes forestiers dont le cycle s'inscrit dans le temps long, que surtout *son rôle de puits de carbone*, dans lequel elle peut être infléchie par l'homme pour le meilleur ou pour le pire, et également parce que *le bois* qu'elle produit contribue à atténuer l'effet de serre par son usage dans le bâtiment, ou comme combustible de substitution. Le dossier se contente d'apporter quelques éclairages sur les interactions de ce changement climatique avec l'avenir de la forêt, sans débat sur sa solidité, ses causes ou sa quantification, qui mériteraient d'autres développements. Il s'agit plutôt d'un *simple état des lieux*, dressé par des chercheurs ou responsables d'organismes publics scientifiques ou de développement.

2. Evolution des écosystèmes forestiers impactés par le changement climatique (J.-Cl. Gégout)

Deux études publiées dans les revues *Science* (2008) et *Nature* (2011) ont montré que *la plupart des espèces forestières montagnardes d'Europe de l'Ouest avaient migré en altitude en réponse au réchauffement climatique récent pour y retrouver des conditions climatiques favorables* à leur développement. *Ces migrations ne se sont pas produites en plaine* du fait de plus grandes difficultés de migration de ces espèces : on peut ainsi constater, avec ces deux études différentes « *à la fois le fort impact du changement climatique en cours, et la complexité de la réponse des écosystèmes* », ils peuvent conduire à des risques d'extinction d'espèces ou à des déséquilibres liés aux dynamiques de réponse très différentes entre espèces ou écosystèmes ».

3. Regards croisés sur l'avenir des forêts face au changement climatique (V. Badeau, N. Bréda, P. Leadley)

L'impact prévisible du changement climatique et de ses conséquences sur le fonctionnement des forêts françaises a fait l'objet depuis 10 ans de nombreux travaux parmi lesquels une étude a permis d'évaluer, à partir de 8 modèles de dernière génération, les impacts possibles et leurs incertitudes. Elle conclut à l'avenir problématique de certaines essences en plaine dont le pin sylvestre, et montre les effets positifs de la

concentration atmosphérique en CO₂ qui, pourrait stimuler non seulement la croissance du hêtre dans le nord et dans l'est de la France, mais aussi permettre une progression en montagne de toutes les espèces étudiées, notamment celle du chêne vert bien au nord de la région méditerranéenne.

Cependant, la plupart des modèles prévoient en plaine un recul des espèces de climat tempéré (hêtre, chêne sessile, pédonculé), et les résultats de ces travaux de recherche menées par le programme « Quantification des effets globaux sur la Diversité Végétale » ouvrent des perspectives prometteuses, permettant déjà aux gestionnaires d'identifier essences et régions vulnérables, d'anticiper l'avenir, de favoriser les essences résistant à la chaleur et la sécheresse, améliorer la résilience des forêts en atténuant par exemple la sécheresse avec une sylviculture plus économe en eau.

4. Politique forestière et changement climatique, un cas particulier de projection dans le long terme (J. Andrieu)

Dès les années 2000, les grands organismes gestionnaires et conseils forestiers tels que IDF, SFCD, ONF..., se sont fortement investis sur le sujet, porté au niveau de la politique forestière (cf. Rapport B. Roman-Amat, 2007).

Le changement climatique ne semble pas poser de problème à la politique forestière, axée depuis toujours sur le moyen et long terme, compte tenu de la durée de vie des arbres. Ce qui apparaît nouveau, c'est son *action sur les conditions stationnelles*, jusque là réputées stables, *ce qui perturbe donc la gestion* en faisant varier les facteurs de risques, et en apparaître de nouveaux.

Un investissement primordial dans la connaissance et l'initiation d'un dialogue entre chercheurs et gestionnaires : après le projet CARBOFOR (2005), le rapport Roman-Amat a bien insisté sur ce point.

Il s'en est suivi la création dès 2008 du réseau mixte technologique « Adaptation des forêts au changement climatique » (AFORCE) animé par l'IDF, puis le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) élaboré et publié en 2011, enfin la prise de conscience du besoin déjà satisfait d'une meilleure connaissance partagée, et donc une prise en compte plus forte des incertitudes climatiques.

Deux options nouvelles en termes d'orientation de la politique forestière tentent de tenir compte des attitudes des forestiers se rejoignant que sur une

meilleure connaissance en génétique forestière pour des plantations mieux adaptées :

- le renforcement de la protection des forêts par leur *vieillesse*, qui permet un stockage plus important de carbone dans les bois sur pied, et conforte la diversité génétique des forêts en place, gage de résilience ;

- l'intensification de la production, l'accroissement de la récolte, le stockage du carbone sous forme de produit bois et d'énergie renouvelable, le raccourcissement des cycles et donc *le rajeunissement de la forêt*, pour mieux optimiser à la fois le puits de carbone actuel et futur.

En conclusion, **quels choix pour les orientations techniques sylvicoles de demain ?** On peut tout de même penser que *la prise en compte du changement climatique dans les orientations gouvernementales* est de nature à favoriser enfin une meilleure vision à moyen et long terme, les investissements (publics, privés, recherche, formation) dans le secteur forestier.

5. Menaces et stratégies d'adaptation au changement climatique (P. Riou-Nivert)

Si le forestier d'hier gérait sa forêt sur le long terme avec pour seule certitude d'avoir *des conditions de croissance stables* : il n'en ira plus ainsi demain avec le changement climatique car pour la filière forestière, *le changement climatique et 2100, c'est demain*.

Des effets déjà perceptibles : l'augmentation de la température et du CO₂ n'étaient pas encore dans les années 1980 ses ennemis, au contraire puisque les arbres croissaient mieux. Mais en décembre 1999, deux tempêtes balayent la France, puis « Klaus » récidive en Aquitaine 10 ans plus tard, et entre temps en 2003 la plus forte canicule jamais enregistrée provoque d'énormes dégâts.

Des inquiétudes pour l'avenir : l'intensité des sécheresses estivales est la première, des essences déjà se trouvent menacées dans des régions où elles prospéraient autrefois comme le pin sylvestre, sapin, épicéa, douglas, chêne pédonculé, chênes vert et pubescent, châtaigniers et pins d'Alep. Les incendies, les attaques parasitaires se développent partout, les populations d'insectes et de pathogènes, jusque là régulées par les froids hivernaux, explosent. Les aires potentielles de végétation des essences se déplacent trop vite pour leurs capacités propres d'adaptation : chêne pédonculé, hêtre, sapin, épicéa représentent un tiers des surfaces forestières françaises menacées.

Quelles stratégies d'adaptation ? Un grand besoin de connaissances nouvelles se fait jour : diagnostic prospectif des stations, autécologie des essences, moyens pour réduire le stress hydrique, densités faibles, mélanges d'essences ou de

provenances, réduction des révolutions. Les réseaux de surveillance, dont le RMT Aforce, doivent être renforcés.

La forêt, moyen de lutte contre le changement climatique ? Second puits de carbone après l'océan, la forêt contribue à la réduction du taux de CO₂ atmosphérique : ce dernier capté et stocké dans le bois sur pied, stocké dans le sol ; en cas de d'exploitation puis de transformation, il se trouve également séquestré dans les charpentes, meubles, ossatures maisons en bois. D'où l'importance d'une forêt bien conduite et de l'augmentation de sa surface, sans parler de ses autres qualités écologiques (réservoir de biodiversité et ressources génétiques, protection des sols et des eaux).

Forêt, changement climatique et aménagement du territoire : occupant plus du quart de la surface du territoire national, la forêt en reste le parent pauvre ; peu de propriétaires forestiers privés, qui gèrent pourtant les trois quarts de cette surface, parviennent à en vivre décemment, sans même parler des risques tempêtes et incendies rarement couverts par les assurances. Le changement climatique n'arrange rien, il pourrait en résulter - en l'absence d'aides publiques - un abandon des surfaces en dépérissement et *un recul de l'état boisé avec généralisation des friches*, qui gagneraient vers le nord au rythme de la remontée des influences méditerranéennes.

En conclusion, le changement climatique met la forêt française dans une position charnière, à la fois cible, et moyen pour l'atténuer.

6. Pour lutter contre le changement climatique, les atouts des produits à base de bois (G.-H. Florentin)

Le bois est un matériau « biosourcé » produit de la photosynthèse, agrémenté de quelques sels minéraux prélevés dans le sol, composé principalement de cellulose, lignine et eau. Les produits valorisent ses atouts en limitant ses faiblesses, grâce aux professionnels du bois, scieurs, charpentiers, menuisiers, ébénistes, papetiers...

Le bois a la propriété d'absorber ou rejeter l'eau. En milieu sec, il se rétracte ce qui peut provoquer des fentes de retrait dans le matériau, il gonfle en milieu humide. Ses performances environnementales (renouvelable, de faible coût énergétique, stockage du carbone), en font, à nouveau, un matériau de construction recherché.

Carbone et filière forêt-bois : enjeux techniques de comptabilisation. La filière possède d'excellents atouts avec son bilan dans le cadre des émissions et captations des gaz à effet de serre (GES) effectué à l'échelle nationale, dans le cadre de la Convention Climat des Nations Unies (UNFCCC) et du protocole de Kyoto, la loi du 13 août 2005 fixant un objectif de réduction de 3 %

par an, soit une division par 4 de nos émissions de GES d'ici 2050. La forêt française, représente dans ces décomptes un important puits de carbone, avec un flux physique net de captation en constante augmentation depuis 1990 (+80 % de 1990 à 2007). Si les produits ligneux de la forêt sont considérés par les experts du Groupe International d'Experts pour le Climat (GIEC) comme des réservoirs de carbone, leurs variations de stocks de carbone ne sont pas éligibles au titre des engagements nationaux de réduction des émissions de GES, bien que la Convention Climat permette un report volontaire des variations de stocks. Cette fonction de puits de carbone permet une reconnaissance économique à ces produits.

Le carbone « biomasse » a un devenir différent des produits bois pendant son cycle de vie qui peut quelquefois dépasser le siècle, car à la fin de sa vie ce carbone peut, être réémis sous forme de CO₂ si le produit est brûlé, alors qu'enfoui il peut se dégrader. Ces produits présentent un atout supplémentaire dans la lutte contre le changement climatique, en se substituant énergétiquement aux produits fossiles plus émetteurs de CO₂, même si l'énergie biomasse et donc le bois énergie ne sont pas tout à fait du « carbone neutre », car en fin de vie le produit bois peut être facilement converti en énergie, même si la question de la substitution matériau s'avère complexe.

En conclusion, « *il va falloir nous adapter à une nouvelle rareté de biens fondamentaux, tels l'eau, l'alimentation, l'énergie* »..., en même temps qu'à *un changement climatique inéluctable*, qui reste d'autant plus inquiétant que le monde ne parvient toujours pas à intervenir partout et suffisamment massivement, pour tenter de l'infléchir. La filière forêt-bois y aurait pourtant tout intérêt, car cela l'aiderait à conforter et faire mieux prendre en compte, le bénéfice « climat » de ses apports.

7. Produire chaleur et électricité à partir de biomasse (P. de Montlivault)

L'auteur rappelle que pour tenir les objectifs du Grenelle de l'environnement, *la moitié de l'énergie renouvelable supplémentaire à produire d'ici 2020 sous formes thermique* (chaleur, vapeur) *et électrique* (puissance attendue 2,3 MW) devra(it) provenir de la biomasse. Il s'agi(rai)t pour Dalkia de *développer avant tout le bois énergie*. Cela se traduit par l'exploitation de 200 chaufferies bois et un volume annuel de 1,2 M de tonnes de bois valorisées (contre 0,27 en 2008), qui fournit 82 % d'énergie thermique et 18 % d'électricité de « cogénération » (vapeur turbinée). Compte-tenu des objectifs nationaux, Dalkia exploite deux de ses chaufferies en biomasse (vapeur pour une papeterie en Gironde,

alimentation du réseau de chaleur de Limoges), les 198 autres ne produisant que de la chaleur.

La réalité du développement en France relève donc plus d'un maillage de chaufferies alimentant des réseaux de chaleur ou des industriels – contrairement à d'autres pays d'Europe à installations purement électrogènes ; les appels d'offres, tant pour des cogénérations (dits Commission de Régulation de l'Énergie) que des chaudières biomasse sur sites industriels (BCIAT de l'ADEME) - étant très loin d'avoir fait le plein.

La filière bois énergie, construite à partir de produits connexes de scierie et de bois de recyclage, a évolué vers la *plaquette forestière*, devenue essentielle et en quantité suffisante pour son approvisionnement (opérations sylvicoles, coupes, exploitations de taillis), une autre ressource possible étant encore constituée par les sous-produits des industries agro-alimentaires. *Mais si la production de plaquettes* ne cesse de croître en volume, elle *ne peut devenir une fin en soi* et doit rester une production annexe de la forêt à l'occasion d'opérations de gestion, *ce qui lie l'avenir du bois énergie à celui de l'ensemble de la filière*.

8. La recherche en Guyane française face au changement climatique et aux flux de carbone (E. Marcon)

La forêt recouvre plus de 90 % du territoire guyanais et 8 M ha : elle est difficile d'accès, seulement par quelques fleuves, pratiquement vide d'occupation humaine permanente et exclusivement domaniale.

L'ONF vend le bois sur pied, une exploitation limitée à quelques 60 000 m³ / an et concernant seulement le bois d'œuvre de quelques espèces, avec prélèvement de 2 à 5 arbres / ha, lequel est transformé dans 3 grosses scieries produisant planches et bois de charpente (et une produisant aussi des palettes), leurs déchets étant utilisés pour la production électrique à Kourou.

Les modèles du changement climatique prévoient tous une augmentation thermique de quelques degrés, mais se retrouvent en désaccord quant à l'ampleur de la diminution pluviométrique qui pourrait entraîner le remplacement de la forêt sempervirente, par une forêt tropicale décidue de type vénézuélien, si la rapidité du changement interdit la migration des espèces. Par ailleurs, l'augmentation de la population chiffré à 4 % /an laisse prévoir des déboisements importants.

Il y a là matière à d'importantes recherches forestières, permises par les effectifs sur place, 35 chercheurs ou enseignants-chercheurs, une trentaine de doctorants et environ 35 personnels administratifs et techniques, soit au total une

centaine de personnes concentrées dans l'UMR EcoFoG (« Ecologie des Forêts de Guyane », créée en 2002), qui rassemble les moyens d'AgroParisTech, du CNRS, du Cirad, de l'Inra et de l'Université Antilles-Guyane, avec création du laboratoire d'excellence « Centre d'Etude de la biodiversité Amazonienne » (LabEx CEBA) en 2011, un campus à Kourou, des locaux à Cayenne, notamment sur le pôle universitaire, un dispositif forestier expérimental à Paracou et des laboratoires bien équipés.

Les recherches en interaction menées par EcoFoG concernent le fonctionnement de la forêt tropicale (biodiversité, phylogéographie, écophysiologie) pour essayer de prédire les impacts du changement climatique sur la biodiversité, approfondir les flux de carbone entre la forêt et l'atmosphère, envisager la déforestation partielle inéluctable de la Guyane, la restauration des terrains d'exploitation aurifère abandonnés, le travail ne manquera pas.

9. L'investissement forestier, à la croisée des chemins ? (C. Chénost, ONF International²).

Le bois devient une ressource stratégique : renouvelable lorsqu'il provient d'une forêt gérée « durablement », il peut se substituer à d'autres matériaux plus « énergivores », et représente aussi une source d'énergie durable de substitution aux énergies fossiles. La plupart des politiques environnementales prônent sa promotion.

La forêt fournit également de nombreux services : elle abrite les deux tiers de la biodiversité terrestre dont dépend la subsistance de 900 millions d'humains, sa destruction provoque 15 % des émissions de GES, les grandes forêts tropicales sont de plus en plus menacées par le développement de l'agriculture « industrielle » (Brésil, Indonésie) quand elles ne le sont pas par l'agriculture de subsistance (Afrique). Cependant des mesures de protection se concrétisent, tels les labels garantissant la durabilité des bois exploités (FSC ou PEFC), les politiques de gestion durable des forêts et de lutte contre la déforestation tel le mécanisme REDD+ qui vise à réduire les émissions de GES.

Ces nouvelles données semblent donc susceptibles de renforcer l'investissement forestier en France. Déjà des fonds d'investissement privés se manifestent et on peut sans doute envisager de nouvelles ressources demain pour des projets forestiers « durables ».

² L'ONFI est une filiale de l'ONF consacrée à la gestion durable des écosystèmes, notamment forestiers : elle regroupe 70 personnes à Paris et dans le monde (Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Gabon). L'ONFI a initié en Colombie (2001) un projet d'agroforesterie sur le bassin versant du fleuve Magdalena sur plus de 4 000 ha.

10. Mieux exploiter une ressource forestière française en expansion pour mieux la préserver

(J.-C. Hervé, conseiller scientifique méthodes d'inventaire, IGN³)

Un constat d'abord, la forêt française peut être considérée comme la deuxième d'Europe derrière l'Allemagne, si l'on inclut les branches dans la comptabilité biomasse étant donné qu'elle est composée pour deux tiers d'essences feuillues. Elle représente le premier stockage du carbone car les bois feuillus sont meilleurs à volume égal que les résineux, et particulièrement les chênes. Mais cette ressource est également géographiquement la plus exposée aux risques du changement climatique et, au-delà de sa très grande diversité qui rend difficile un diagnostic global, elle présente son plus fort taux de boisement en milieu méditerranéen. On doit signaler aussi la très forte augmentation de son capital sur pied, passé de 1,5 milliard de m³ à 2,5 aujourd'hui, malgré l'impact des tempêtes Lothar, Martin et Klaus, et même si le reste de l'Europe se trouve dans la même situation : elle conjugue déprise agricole, diminution des coupes de taillis de chauffe, mais aussi plus grande croissance des arbres.

L'ex IFN vient de produire en 2011, une estimation directe des prélèvements métropolitains établit à environ 44 M m³ / an pour la période 2005-2010, au regard d'une production biologique diminuée de la mortalité naturelle de 82 M m³ /an. Son taux de prélèvement moyen est relativement faible, 54 % (Allemagne 56), mais peut atteindre près de 100 % dans le nord-est et le sud-ouest, en restant très faible dans le centre et le sud où se concentre pourtant le maximum d'augmentation du capital sur pied : *la forêt française n'apparaît donc pas globalement surexploitée bien au contraire*, mais une augmentation de l'exploitation ne peut intervenir que dans les régions centre et sud, ce qui nécessitant de gros efforts d'investissements et d'innovation.

11. Prise en compte du changement climatique dans l'enseignement forestier supérieur français

(B. Roman-Amat)

Malgré un contexte encore quelque peu confus (modèles trop flous pour les gestionnaires, sciences, techniques et politiques encore insuffisamment fondées), *la forêt doit d'abord tenter de rester une forêt*, c'est-à-dire un écosystème riche et complexe, qu'il faut d'abord s'efforcer de maintenir. Pour cela, l'ingénieur forestier *doit donc rester bien formé en sciences de*

³ Devenu Institut National de l'Information Géographique et Forestière, depuis sa fusion récente avec l'IFN.

base et proprement forestières, mais il devra aussi savoir demain, grâce à un solide éventail de compétences en sciences économiques et sociales,

- optimiser la production de biens et services dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle et durable,

- inscrire son action dans l'aménagement du territoire, grâce à ses relations et partenariats.

Mais il devra en outre posséder de nouvelles compétences, telles que :

- l'aptitude à poser un diagnostic de synthèse quant à la vulnérabilité des peuplements,

- la capacité à quantifier risques et opportunités pour éclairer ses décisions de gestion,

- celle aussi d'imaginer et savoir mettre en œuvre des itinéraires et scénarios, adaptables et flexibles face à l'imprévu, *savoir décider et chiffrer en territoire incertain*.

Les enseignants devront s'appuyer sur une recherche très active, l'analyse fine de ce qui se passe à l'étranger, une pédagogie de groupe active, c'est à dire parvenir plus que jamais à « *produire des têtes bien faites* ».

Jean-Claude Guérin

25. Biodiversité et gestion forestière

> « Biodiversité et gestion forestière », n°5 spécial, *Revue Forestière Française*, sept.-oct. 2011, 178 p.

Comme le rappellent dans l'introduction les coordinateurs de ce numéro spécial – Christian Barthod et Jacques Andrieu, sous-directeur de la forêt et du bois au ministère de l'Agriculture – la biodiversité ne s'est guère manifestée dans le paysage culturel forestier avant le milieu des années 1990 avec la directive communautaire Habitats, faune, flore, et le tollé – apaisé après le Grenelle de l'environnement qui a officialisé, et sans doute accéléré, le dialogue direct entre les organismes forestiers et les associations de protection de la nature – que cette directive avait d'abord soulevé avec l'intrusion en milieu forestier de son réseau de sites Natura 2000, devenu maintenant un « *élément phare du patrimoine naturel accepté* » : mais la préservation de la biodiversité est encore considérée comme coûteuse et la question du « qui paie ? » n'est toujours pas tranchée. Les divers intervenants tentent de contribuer à faire progresser ce dossier, important pour mieux assurer le développement durable de notre patrimoine forestier.

1. Initiatives et créativité des forestiers en matière de biodiversité (R. Burrus, gérant d'un groupement forestier, J.-M. Mourey, ONF).

Les auteurs traitent avec beaucoup de clarté, d'abord des constats et perspectives concernant la préservation de la biodiversité, puis du contexte institutionnel, forêt privée puis forêt publique, avant de développer les aspects opérationnels, d'abord avec une approche commune, puis en traitant plus longuement des *forêts privées* – dans le cadre des plans simples de gestion (PSG), gestion forestière, travaux d'équipement, sylvicoles, exploitation forestière – enfin des *forêts publiques* en limitant alors le propos à quelques exemples d'un contexte trop fourni pour pouvoir être traité exhaustivement, *les maillons du cycle « sylvigénétique »*, *les arbres conservés pour la*

biodiversité, les corridors écologiques, les autres actions *en faveur des espèces*, enfin *la mise en œuvre des prescriptions*.

En conclusion, ils constatent qu'il n'est pas possible de progresser dans la prise en compte de la biodiversité, sans tenter de *développer une synergie des relations entre tous les acteurs intervenant en milieu forestier*, notamment les écologues et les opérateurs professionnels, un échange d'expériences aussi entre forestiers publics et privés, ils terminent sur une boutade empruntée, « *Pour gérer tous les enjeux de la biodiversité dans le siècle qui commence, il faudra gérer durablement l'inconnu* ». Un exercice brillant mais difficile, car en forme de plaidoyer à décharge pour les forestiers.

2. Le réseau Natura 2000 : un défi pour la gestion multifonctionnelle des forêts (F. Bland, ONF, L. Rambaud, chef du bureau Réseau Natura 2000).

La politique forestière et la mise en œuvre du réseau Natura 2000 reconnaissent toutes deux la multifonctionnalité de l'espace, elle vise à assurer sur un même milieu la poursuite d'objectifs à caractère économique, social et environnemental. L'objectif d'un développement durable est bien représenté dans ces politiques, la difficulté résultant de l'appréciation du niveau des équilibres pour atteindre et maintenir en même temps une ressource économique et un bon état de conservation du milieu.

La forêt représente un espace dominant dans le réseau Natura 2000, avec à la fois les habitats naturels forestiers et leurs espèces, mais aussi ceux des milieux ouverts ou humides qu'elle préserve. Le choix de la France d'intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles a été facilité dans le domaine forestier par son contexte technique et juridique, mais les objectifs des directives communautaires « Natura 2000 » sont différents.

A quelle échelle évaluer l'objectif clé du « bon état » de conservation ? Les réseaux nationaux une fois en place, la CE a souhaité les évaluer régulièrement⁴ : les premiers résultats de 2007 montrent nos habitats forestiers en « relativement » bon état de conservation compte tenu des menaces liées au changement climatique, il en va de même pour les autres résultats communautaires cependant plus disparates, et le Muséum et l'ONF ont déjà élaboré une nouvelle méthodologie d'évaluation pour 2013. Mais les directives Oiseaux et Habitats n'ont pas intégré la nouvelle problématique du changement climatique, et la CE n'avait toujours pas validé fin 2011 l'orientation française *laisser se faire la sélection des essences par adaptation naturelle aux nouvelles conditions, sans pour autant exclure toute réintroduction d'espèces en station* ; il aurait aussi fallu permettre la migration des espèces des sites Natura 2000, c'est à dire ne pas figer leurs caractéristiques.

La difficile articulation des politiques publiques sur le terrain ne facilite guère la réussite de Natura 2000, surtout en forêt à cause de l'importance de la surface des sites, car il faut alors y concilier les enjeux de préservation avec la production sylvicole, même si pour la gestion des ongulés et l'accueil du public les deux intérêts devraient pouvoir converger, et par ailleurs la conservation des « gros bois, arbres sénescents, bois morts » présente une interaction directe avec la gestion sylvicole. Ces observations et d'autres sont développées avec l'exemple de la forêt de Compiègne, mais il importe d'éviter le risque d'une « radicalisation des débats » entre gestionnaires producteurs de ressources et tenants des aires protégées.

En conclusion, si en contexte Natura 2000 le forestier - « praticien expérimenté de la gestion durable et multifonctionnelle d'un milieu globalement en bon état de conservation » - peut conforter valablement le maintien du bon état écologique de son domaine surtout s'il sait renforcer la concertation avec les écologues, il importe que ce ne puisse être au détriment des objectifs de la politique forestière, c'est-à-dire des enjeux d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle ; et il en va plus encore ainsi pour le forestier privé soumis aux mêmes impératifs, mais dont la gestion ne peut demeurer que rentable, sauf subventions publiques.

3. Les forêts en Outre-mer : enjeu mondial pour la biodiversité (J. Trouvilliez, mission biodiversité et O-M, F. Mortier, Parc national de Guyane).

⁴ En principe tous les 6 ans (art. 17 de la directive Habitats, faune, fore).

Les forêts d'Outre-Mer – 12 territoires, 4/25^{èmes} des *hotspots*⁵ mondiaux de la biodiversité, très variées – abritent une grande richesse biologique, précieuse parce que très souvent endémique, mais ces milieux ont vu leur surface diminuer, et leur état s'altérer.

Les pressions qui s'exercent sont diverses : urbanisation, mise en valeur agricole, orpaillage, mais leur valeur est mieux reconnue et de nombreuses actions y sont menées : créations d'aires protégées, lutte contre les espèces envahissantes, meilleure valorisation par la filière bois et l'écotourisme. Cependant, les menaces demeurent et la sécurisation du foncier reste prioritaire pour leur conservation. La connaissance des écosystèmes et de leur fonctionnement est également fragmentaire malgré le regroupement des moyens de la recherche⁶, publique comme la plupart des forêts, permettant une approche globale des actions de conservation.

4. Changement climatique attendu et biodiversité en forêt (F. Lefèvre, F. Le Boulter, FNE, B. Roman-Amat, directeur AgroParisTech Nancy) Se fondant sur un rapport 2010 de l'académie des Sciences et les travaux du GIEC concernant le changement climatique, les auteurs tirent les conséquences qu'on peut en attendre pour la forêt, selon que les changements s'avèreront plus ou moins progressifs, car les communautés organisées sur le modèle « de niche » des écosystèmes réagiront différemment dans leur relation avec la biodiversité de celles appartenant au modèle « de sélection »⁷.

Quelles conséquences la gestion forestière devra-t-elle en tirer ? *A court terme*, il y a consensus pour le maintien d'une diversité génétique élevée dans les peuplements forestiers ; *à long terme*, il est possible d'avoir recours à la « migration assistée » des arbres forestiers vers les plus hautes altitudes ou latitudes, si elle s'avère inévitable.

L'article aborde les conséquences à attendre du changement climatique quant à la politique et aux

⁵ Ensemble biogéographique caractérisé par une concentration d'espèces endémiques et un taux de disparition des habitats naturel élevés (cf. Myers et al., « Biodiversity hotspots for conservation priorities », *Nature*, 403, 2000).

⁶ Cf. à ce sujet le CR de l'article *La recherche en Guyane face au changement climatique* (dossier revue *Symbiose* de l'association AgroParisTechAlumni)

⁷ Dans le premier modèle « de niche » (et de la complémentarité), chaque espèce se spécialise pour l'exploitation d'une niche du système (prairies, Tilman et Lehman, 2011), alors que dans le modèle « de sélection » quelques espèces dominantes ont un impact majeur sur le fonctionnement de l'écosystème (Doak et al., 1998).

dispositifs de conservation de la biodiversité en forêt. La conservation statique actuellement pratiquée pourrait perdre sa pertinence, ce qui devrait alors entraîner la révision de certains réseaux, zones Natura 2000, sites classés, réserves naturelles, biotopes. Pour l'avenir, il semble indispensable d'adopter une stratégie de conservation fondée sur la dynamique de la végétation en accordant une meilleure place au génie écologique.

En conclusion, les auteurs formulent quelques considérations et recommandations en matière de politique publique de recherche et de conservation de la biodiversité.

5. Réflexions sur l'évaluation de la biodiversité et l'aménagement des forêts (J.-P. Terreaux, J. Weber)

La variété des forêts, des attentes de leurs propriétaires et de l'expression et la représentation des besoins de la société, conduisent à des visions contrastées de cette évaluation, qui nécessite aussi la prise en compte de modes d'aménagement et gestion distincts.

Il ne peut donc être question d'imposer une unique modalité d'évaluation de la biodiversité (ou de compensation en cas de dégradation des écosystèmes), même si on constate que les valeurs calculées dépendent d'abord de la méthode utilisée, que la prise en compte du futur est aussi aléatoire, et qu'il en va de même pour les interactions entre espèces. Peut-on alors tabler sur une meilleure fiabilité des méthodes d'évaluation indirecte ? Quelles valeurs de remplacement trouver pour un service de la biodiversité, quand le droit de propriété reste une donnée essentielle, et qu'on peut avoir soit une gestion multifonctionnelle soit une spécialisation des forêts ?

6. Les services écosystémiques des forêts et leur rémunération éventuelle (B. Chevassus-au-Louis, INRA et R. Pirard, IDDRI).

Les services écosystémiques des forêts font depuis une quinzaine d'années l'objet de travaux visant à les *caractériser, quantifier, estimer leur valeur économique* : les estimations qui en ressortent sont très variées selon, les types de forêts concernés, les méthodes d'utilisation...

Mais le contenu même du concept mérite d'être d'abord le premier abordé, il est *distinct des services écologiques et environnementaux*⁸ :

⁸ Il n'y a pas accord sur ces trois définitions, même si les auteurs proposent de réserver le terme « écologiques » à une partie des services « environnementaux », bien que ces derniers soient aussi désignés dans un rapport FAO 2007 comme le « sous-ensemble de services écosystémiques

cependant selon les auteurs, il apparaît aussi important de distinguer services écologiques et environnementaux, parce que « *des politiques visant à mieux exploiter certains services environnementaux peuvent se révéler néfastes aux services écologiques* », tels l'effet de l'orpaillage. De la même manière, « *le lien quantitatif entre l'ampleur des services écologiques et l'importance de la biodiversité au sein des écosystèmes est à la fois complexe et controversé* », la notion de service n'étant pas un concept écologique mais « d'interface »...

Dans le cas des forêts tempérées, la classification *Millennium Ecosystem Assessment* (MEA) retenue distingue quatre ensembles, les services d'auto-entretien, d'approvisionnement (ou de prélèvement), de régulation, culturels, les trois derniers étant seuls détaillés.

Les auteurs montrent que la notion de « bénéfices tirés des écosystèmes » recouvre, dans le cas des écosystèmes gérés par l'homme, telles les forêts tempérées, des contributions relevant à la fois du « capital écologique » et du « capital humain » : cette distinction souligne la complexité des relations entre les services écosystémiques et la biodiversité.

La seconde partie de l'exposé présente ensuite une synthèse des estimations utilisées pour la valeur économique des services des forêts françaises, elle souligne l'importance des services de régulation (fixation du carbone, action sur le cycle de l'eau et la qualité de la ressource, lutte contre l'érosion...). Les services culturels (récréatifs) apparaissent plus importants que la production de bois, laquelle ne représente que 1/5^e de la valeur de l'ensemble des services évalués, cependant cette estimation ne fournit qu'une approche, car elle n'intègre que certains services, et à leur seule valeur d'usage.

La rémunération éventuelle des services écosystémiques est évoquée dans la troisième partie : la notion de « paiement » pour ces services (PSE) peut s'entendre soit comme principe général d'action, soit comme un instrument économique-juridique précis mais il est peu utilisé comme tel : deux études de cas de forêts tropicales, Costa Rica et Indonésie, montrent que l'évaluation du PSE résulte de diverses prises en compte économiques, sociales, politiques, mais sans intégrer les valeurs économiques estimées des services.

La conclusion revient sur l'évaluation économique et la rémunération éventuelle des services, en distinguant entre sa légitimité, sa faisabilité et son opportunité, le chemin à parcourir avant la rémunération de ces services dans les forêts françaises apparaît encore bien long.

caractérisés par des externalités », c'est-à-dire la composante « non marchande » de ces services.

7. Des paysages forestiers (R. et C. Larrère). Les intervenants nous rappellent, avec une présentation bien articulée et argumentée, qu'il conviendrait de ne pas envisager toujours les différents paysages forestiers sous le seul angle de l'écologie, qu'il s'agisse d'évaluer le traitement qu'ils subissent, ou l'état vers lequel ils pourraient tendre plus ou moins spontanément selon leur degré de naturalité. Leur regard écologique est pertinent et solidement traité, à travers l'exposé détaillé du long conflit de la forêt communale de l'Orgère, dans le cœur du parc national de La Vanoise. Ayant mis ainsi en avant leur forte fibre écologique et l'étendue de leurs compétences, les auteurs glissent ensuite à la dimension philosophique du débat avant de passer aux regards esthétiques, plus traditionnels depuis *l'art pictural, la tradition classique* et « le manque de perspective de la forêt », en passant par *la tradition expressionniste et romantique*, et pour « *sortir de l'expérience paysagère ?* ».

8. Forêt et biodiversité : dynamiques communautaire et nationale (R. Flies, P. Delduc).

L'Union européenne (CE, Conseil, Parlement) reste, après les directives Oiseaux et Habitats, et ses prises de position dans les conventions de Rio, et Nagoya (2010) un haut lieu de réflexions et initiatives en faveur de la biodiversité, cette dernière restant d'ailleurs menacée par le changement climatique et l'affectation nouvelle des terres rurales, la pollution, la surexploitation des ressources durables, les espèces exotiques envahissantes. Cette implication comporte d'importants effets sur les politiques forestières des Etats membres, notamment après l'adoption en 2011 de nouvelles stratégies pour la biodiversité.

La forêt reste donc, bien au-delà du réseau Natura 2000, à la fois espace, thème d'application de prédilection, et lieu de partenariat, au centre des perspectives et enjeux des nouvelles données concernant la connectivité écologique, « *l'accroissement de l'attention politique donnée à l'une* », la biodiversité, « *peut renforcer la lisibilité de l'autre* », la forêt.

9. Place de la biodiversité dans la diplomatie et la coopération forestière internationale (G. Choumert, G. Kleitz, C. Loisel).

Les auteurs présentent la prise en compte de la biodiversité dans les actions internationales de la France, et notamment les négociations concernant la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, 2010), avec le constat qu'il semble très difficile d'isoler la conservation de la biodiversité forestière, tant les enjeux socioéconomiques et environnementaux mis en œuvre pour la conservation et la gestion durable des forêts

apparaissent nombreux et imbriqués. Ils examinent ensuite la prise en compte de la biodiversité dans différents dispositifs de la Convention Climat ayant trait à la réduction des émissions de GES et à la séquestration du carbone en forêt, LULUCF, MDP, REDD+⁹, puis la diplomatie forestière au-delà des conventions de Rio, avec les grandes enceintes multilatérales¹⁰, elle indique clairement la position française préférant la multifonctionnalité au cloisonnement des approches.

La coopération forestière française est ensuite abordée, avec ses instruments (CICID et AFD¹¹) et ses financements, puis l'action de l'AFD en faveur de la biodiversité des forêts tropicales développée. En conclusion, sans vouloir pour autant réduire la forêt à sa seule dimension environnementale, la France attend toujours avec la création d'une organisation mondiale de l'environnement qui se substituerait à l'actuel Programme des Nations Unies pour l'environnement, la réalisation de son pari, parvenir à faire bénéficier la forêt des activités économiques liées à la protection de l'environnement ?

10. L'US Forest Service (USFS) et la biodiversité (S. Collins, USFS, H. Brown, USDA)¹².

L'USFS, dont la tutelle est assurée par l'USDA¹³, a été créé en 1905 pour lutter contre la déforestation et la dégradation des bassins versants aux Etats-Unis. Il s'est d'abord intéressé à la protection du gibier, et donc le contrôle de ses prédateurs. Après la Seconde Guerre mondiale, il s'oriente vers la production et la récolte du bois pour la construction, et doit alors faire face à des conflits entre les divers usages de la forêt (et des terrains pastoraux), et notamment entre la production de bois et la protection de la biodiversité.

En dépit de la loi sur les espèces en danger (1973) puis de la loi forestière de 1976, ces conflits s'enveniment et les positions se figent avec la controverse à propos de l'habitat menacé de la

⁹ Abrégés anglais pour « Utilisation des terres, changements d'affectation et gestion forestière », « Mécanisme de Développement Propre », le dernier sigle visant le « mécanisme de lutte contre la déforestation tropicale ».

¹⁰ Banque mondiale, CIFOR, FAO, ICRAF, OIBT, PNUD, UICN, IUFRO, secrétariats de la CCNUCC, CDB, CNULCD, du FEM et FNUF, auxquels s'ajoutent PCF et FNUF qui composent l'Arrangement intern. forêts. Et sans oublier encore l'AIBT, le plan d'action FLEGT de l'UE, les congrès forestiers mondiaux tous les 6 ans ...

¹¹ Agence Française de Développement.

¹² Traduit par C. Barthod.

¹³ DA, Department dans le sens de ministère, Agriculture.

Chouette tachetée, qui contraint en 1994 le président Clinton à intervenir : le plan forestier local est annulé, et les peuplements en cause parvenus à leur stade ultime sont classés en réserves intégrales.

Ainsi désavoué, incité aussi par la chute des récoltes de bois annuelles depuis le record de 1987 (30 M m³), l'USFS a donc du modifier alors sa politique productiviste pour une gestion à long terme des forêts et terrains pastoraux, avec des écosystèmes en bonne santé, résilients à l'échelle du paysage, et prenant en compte la protection de la biodiversité.

Depuis, le changement climatique, la mauvaise utilisation des sols et des espaces, ont obligé l'USFS à modifier leur approche de protection d'espèces individuelles dans des espaces protégés, pour en prôner une nouvelle, en forme de services écosystémiques sur l'ensemble des territoires publics et privés, et ce tout en continuant à investir sur les terrains publics, pour y fournir les biens et services conformes à leur vocation.

Depuis les restrictions budgétaires liées à la crise, il a commencé à rechercher également de nouvelles sources de revenus pour les propriétaires privés, à partir de capitaux privés sur les marchés environnementaux, elles portent sur la biodiversité, le carbone, les zones humides, l'eau, une piste encore incertaine, mais à suivre pour l'avenir dans tous les pays, quand la croissance pourra revenir.

11. Biodiversité et gestion des forêts : la France à la croisée des chemins (F. Lefèvre, FNE, D. Vallauri, E. Neyroumande, WWF).

Depuis la première conférence de Rio (1992), le monde a retenu l'impératif de gestion durable des forêts, avec la prise en compte simultanées de leurs fonctions économiques, écologiques et sociales. La loi forestière française de 2001 fait de cette nouvelle gestion le pivot de sa politique, elle reconnaît donc pleinement l'importance capitale du maintien de la biodiversité.

Vingt ans après, on peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles cette première décennie des années 2000 n'a pas tenu tous les espoirs qui semblaient alors permis, sans doute d'abord le réchauffement climatique - avec le stress mis en évidence depuis peu, de nombreuses espèces végétales, face au développement des périodes de sécheresse - mais aussi la raréfaction généralisée des financements publics avec la crise économique. Cet exposé présente donc le point de vue de deux organisations écologistes, *France Nature Environnement* (FNE), WWF et son Fonds mondial pour la nature.

Passons vite sur leur point de vue quant au bilan de cette première décennie, tant leurs divergences doctrinales sont marquées avec celles des Etats, malgré tout nombreux à s'impliquer ainsi que le montrent la plupart des précédents exposés, mais bien sûr aussi des moyens insuffisants : le débat, après les grandes tempêtes de 1999, sur la résilience écologique et la plasticité économique de la futaie régulière monospécifique, comparée à ceux des sylvicultures « plus proches de la nature » a certes progressé, mais il reste que cette sylviculture demeure encore trop prépondérante en forêt publique, pour la seule et simple raison, que l'Etat Français ne dispose plus des moyens en personnels qu'impliquerait une bonne gestion avec les nouvelles sylvicultures ; et cette situation ne peut qu'empirer avec une RGPP qui va sans doute se perpétuer avec crise économique. Cela explique sans doute aussi les réserves formulées en matière de sylviculture, aménagement, gestion et exploitation, quant aux promesses insuffisamment tenues après le Grenelle de l'environnement de 2007, bien qu'elles aient été reconnues pour ce qui concerne « les espèces et espaces protégés » et la gestion durable (certifications).

En conclusion, on doit tout de même considérer que la concertation a malgré tout bien progressé, de même le rapprochement des points de vue. Peut-on encore aller plus loin, quand il s'agit dans un cas de *doctrine*, et dans l'autre de l'utilisation de connaissances de nature scientifique, appliquées avec le pragmatisme qu'impose la grande variabilité des territoires forestiers ?

12. Biodiversité et gestion forestière (H. Plauche Gillon, J.-C. Monin, P. Viné).

Les lois forestière de 2001, de développement des territoires ruraux de 2005, de modernisation agricole de 2010 ont successivement affiché le développement et la gestion durable de la forêt, la mobilisation des bois, matériaux renouvelables, en tenant compte des marchés existants ou à développer, et de la préservation de la biodiversité. De nouveaux documents cadres ont été élaborés et approuvés, au niveau national (DNAG domaniales, ONAG communales) et régional (DRA domaniales, SRA communales), ils concrétisent une gestion avec quatre enjeux, production de bois, fonctions écologiques, assurant la biodiversité, fonctions sociales : il s'en est suivi la révision des aménagements forestiers, pratiquement achevée fin 2011, ils s'étalent désormais sur 15 à 20 ans. De son côté la forêt privée s'est également dotée de schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) qui remplacent les anciennes ORP, avec pour les surfaces inférieures à 25 ha des documents de gestion durable plus simples que les PSG, approuvés à plus de 80 %.

La première décennie 2000 a ainsi été marquée par une activité intense de réglementation, qui marque la montée en puissance de la préservation de la biodiversité, pour laquelle on distingue désormais deux niveaux, *une biodiversité ordinaire*, et *une biodiversité remarquable* qui marque l'effort plus important dans la forêt publique.

Des questionnements demeurent pour l'avenir, en premier lieu les aléas climatiques encore mal cernés, et leurs conséquences de plus en plus prévisibles : est-il possible d'aller plus loin en matière de biodiversité (?). La sagesse conseille plutôt, de privilégier pour le moment la protection ordinaire notamment en développant encore les certifications sans multiplier les aires protégées, et rétablissant l'équilibre sylvo-cynégétique qui constitue dans certaines forêts sous réglementation renforcée (parcs) une véritable menace pour la biodiversité et la forêt elle-même, de renforcer enfin la filière d'utilisation des feuillus. Il faut innover, en maintenant si possible le partenariat de gouvernance issu du Grenelle de l'environnement, mais sans oublier la fonction de protection perdue de vue, gagner enfin le défi de parvenir à valoriser les services écosystémiques de la gestion forestière, sans lequel la marche en avant vers de nouveaux horizons risque de ne jamais se concrétiser.

La conclusion, défis pour le XXI^e siècle (due à C. Barthod et J. Andrieu) pose de nouveaux questionnements pertinents, notamment :

- la place de l'information et de la formation à la biodiversité en forêt,
- le développement d'une ingénierie écologique moins doctrinale gardant sa dimension culturelle,

- l'enjeu du paysage en tant qu'écosystème complexe,
- le choix entre deux visions de la biodiversité, « un patrimoine à conserver » ou « une garantie de l'adaptabilité au changement »,
- l'échelle de la diversification possible et souhaitable dans une stratégie d'optimisation,
- l'incidence du morcellement foncier forestier sur une échelle valable pour la conservation d'habitats naturels ou d'espèces à l'échelle du paysage qui puisse être garantie par la poursuite de sylvicultures traditionnelles,
- une politique de la biodiversité en forêt sans choix ni priorités,
- le devenir de la logique de spécialisation des territoires forestiers,
- la vision sociale et historique de la biodiversité dans les forêts d'Outre-mer,
- l'intérêt croissant pour les services écosystémiques des forêts, seuls susceptibles de faire comprendre à la fois à la société, le « prix de la biodiversité » et le « coût de la non-action »,
- enfin la prise en compte de la fragilisation de du modèle économique forestier, incapable de financer, par ses seules ventes de bois, les fonctions sociales et écologiques de la forêt, et le coût du maintien de la biodiversité de son écosystème complexe.

Une conclusion foisonnante qui pose les bonnes questions, dans l'attente des résultats de la prochaine conférence de Doha sur le changement climatique.

Jean-Claude Guérin

Consulter le site Internet du GHFF pour continuer à vous informer sur l'actualité du groupe et ses activités. <http://www.ghff.ens.fr>

DIVERS

*GROUPE
D'HISTOIRE
DES FORÊTS
FRANÇAISES*

Bibliographie du GHFF

Liste des publications et des actes de colloques du GHFF

- *Aspects de la recherche sur l'Histoire des forêts françaises*. Paris, Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (CNRS), 1980, 51 p. (épuisé).
- *Histoire des forêts françaises. Guide de recherche*. Paris, Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (CNRS), 1982, 193 p. (épuisé).
- *Jalons pour une histoire des gardes forestiers*. Paris, Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (CNRS)-Laboratoire d'Economie forestière et agricole (INRA), 1985, 151 p. (épuisé).
- *Quarante ans de législation forestière (1945-1985)*, préface de Roger Blais. Paris, CNRS-Ecole normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud, 1987, 128 p. (épuisé).
- *Révolutions et Espaces forestiers*, textes réunis et présentés par Denis Woronoff, préface de Michel Vovelle. Paris, L'Harmattan, 1989, 264 p.
- *Forges et forêts. Recherches sur la consommation proto-industrielle*, sous la direction de Denis Woronoff. Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 1990, 263 p.
- *La Forêt et l'Eau*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol et Frédéric Ogé. Paris, GHFF, 1990, 122 p.
- *Le Bois et la Ville*, textes réunis par Jean-Claude Biget, Jean Boissière et Jean-Claude Hervé, préface de Daniel Roche. Paris, Ecole normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud-GHFF, 1991, 318 p.
- *La Forêt*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol. Paris, Editions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS), 1991, 380 p.
- *La Nature en révolution, 1760-1800*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 1993, 230 p.
- *Enseigner et apprendre la Forêt, XIX^e-XX^e siècles*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol et Christian Dugas de la Boissonny. Paris, L'Harmattan, 1993, 264 p.
- *La Forêt malade, XVII^e-XX^e siècle, débats anciens et phénomènes nouveaux*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 1994, 284 p.
- *Forêt et Guerre*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol et Jean-Paul Amat. Paris, L'Harmattan, 1994, 325 p.
- *Nature, paysage et environnement. L'Héritage révolutionnaire*, sous la direction d'Andrée Corvol et d'Isabelle Richefort. Paris, L'Harmattan, 1995, 295 p. (Prix Michel Texier, Académie des Sciences morales et politiques).
- *Roger Blais. Agronome, forestier, historien, géographe et humaniste*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol, Paul Arnould et Anny Bloch. Journée d'Hommage à Roger Blais, Paris, le 21 mars 1994. Paris, GHFF-ONF, 1996, 81 p.
- *La Forêt : perceptions et représentations*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol, Micheline Hotyat et Paul Arnould. Paris, L'Harmattan, 1997, 401 p.
- *Forêt et Marine*. textes réunis et présentés par Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 1999, 525 p.
- *Les Sources de l'histoire de l'environnement. Le XIX^e siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 1999, 502 p.
- *Les Sources de l'histoire de l'environnement. Le XX^e siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 2002, 750 p.
- *Forêt et Vigne, Bois et Vin*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 2002, 510 p.
- *Les forêts dans l'Occident du Moyen Age à nos jours*, sous la direction d'Andrée Corvol. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2004, 300 p.
- *Forêt et Chasse, X^e-XX^e siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 2005, 398 p.
- *Tempêtes sur la forêt française, XVI^e-XX^e siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 2005, 218 p.
- *Forêt et Eau, X^e-XXI^e siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 2007, 355 p.
- *Forêt et Paysage, X^e-XXI^e siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 449 p.

Liste des Cahiers d'études : Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle

- « Forêt, villageois et marginaux ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1990. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°1, 1991, 71 p.
- « Violences et Environnement ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1991. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°2, 1992, 68 p.

- « Le Feu, à la maison, par les bois et dans les champs ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1992. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°3, 1993, 72 p.
- « Milieux naturels et Identités culturelles : la forêt, le bocage, la montagne, le fleuve et la mer ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1993. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°4, 1994, 77 p.
- « La Nature en ville : rues et places, parcs et bois ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1994. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°5, 1995, 68 p.
- « La Nature hors des villes : les forêts périurbaines ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1995. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°6, 1996, 91 p.
- « Une Nature pour citoyens ? ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1996. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°7, 1997, 83 p.
- « Les matériaux de la ville : du bois au béton ? ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. La Ville, première partie. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1997. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°8, 1998, 83 p.
- « L'aménagement des édifices : la part du bois ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. La Ville, seconde partie. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1998. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°9, 1999, 58 p.
- « Le Bois, source d'énergie : naguère et aujourd'hui ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. La Ville, troisième partie. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1999. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°10, 2000, 105 p.
- « Forêts et Troupeaux ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2000. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°11, 2001, 86 p.
- « Forêt et Faune ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2001. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°12, 2002, 95 p.
- « Forêt et Réserves ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2002. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°13, 2003, 80 p.
- « Forêt et Transports traditionnels ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2003. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°14, 2004, 113 p.
- « Forêt et Transports modernes ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2004. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°15, 2005, 115 p.
- « Impact sur la forêt des axes et des moyens de circulation ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2005. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°16, 2006, 74 p.
- « Forêt et Pollutions ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2006. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°17, 2007, 118 p.
- « Forêt et Incendies ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2007. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°18, 2008, 123 p.
- « Forêt et Tempêtes ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2008. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°19, 2009, 118 p.
- « Arbres remarquables, arbres remarquables ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2009. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°20, 2010, 134 p.
- « Extension forestière et mosaïque paysagère ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2010. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°21, 2011, 134 p.
- « Changement climatique et modification forestière ». Journée d'Études *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2011. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°22, 2012, 124 p.

Bordereau d'adhésion au GHFF

Nom :

Prénom :

Profession :

Année de naissance :

Adresse personnelle :

.....

.....

Tél. : (avec indicatif pour l'étranger)

Email :

Adresse professionnelle :

.....

.....

Tél. : (avec indicatif pour l'étranger)

Email :

Souhaite :	Cotisation :
- devenir membre du GHFF <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> chèque de 15 € (étudiant)
- renouveler mon adhésion au GHFF <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> chèque de 30 € (personne physique)
<i>Cochez la case correspondante</i>	<input type="checkbox"/> chèque de 60 € (personne morale)

Chèque bancaire Nom de l'établissement : n° chèque :

Chèque postal Lieu du CCP : n° CCP :

Surtout, n'envoyez pas de mandat. Seuls les chèques, bancaires ou postaux, libellés en euros sont acceptés.
Chèque à libeller à l'ordre du GHFF, CCP PARIS n° 25 471 77 B, et envoyer avec le bordereau d'inscription.

AUTEURS DES CONTRIBUTIONS

Andrée CORVOL, *Présidente*
Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine
ENS Paris - CNRS - ghff@ens.fr

Véronique DASSIÉ
lionver@club-internet.fr

Julien FLACON
Université d'Artois
julien.flacon@gmail.com

Alexandre FOUBERT
Université d'Artois
foubertalexandre@gmail.com

Marc GALOCHET, *Secrétaire général*
Université d'Artois
marc.galochet@univ-artois.fr

Jean-Claude GUERIN
jean-cl.guerin@wanadoo.fr

Jean-Pierre HUSSON
Université de Lorraine
jean-pierre.husson@univ-lorraine.fr

François LORMANT, *Trésorier*
Université de Lorraine
francois.lormant@univ-lorraine.fr

Xavier ROCHEL, *Secrétaire adjoint*
Université de Lorraine
xavier.rochel@univ-lorraine.fr

Maxime VANNOYE
Université d'Artois
maxime.vannoye@hotmail.fr

BULLETIN D'INFORMATION DU GHFF

Editeur

Groupe d'Histoire des Forêts Françaises - Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine
45 rue d'Ulm - 75005 Paris - Tél. : 01 44 32 31 52 - Fax : 01 44 32 30 44 - Email : ghff@ens.fr

Directeur de publication

Andrée CORVOL Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine, Présidente du GHFF

Secrétaire de rédaction et rédacteur en chef

Marc GALOCHET Université d'Artois

Secrétariat du GHFF

Martine GRELOT Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine

Illustration de couverture du bulletin

Forêt des Landes de Gascogne en automne

Site Internet du GHFF

<http://www.ghff.ens.fr>

ISSN 1256-7574